BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3944 du Vendredi 10 Janvier 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

VŒUX DE NOUVEL AN AU CHEF DE l'ETAT

La paix et l'attention aux enfants au cœur des préoccupations en 2020

(P.3)

INTEMPERIES À BRAZZAVILLE

Pluies meurtrières et désarroi dans plusieurs familles

La vue impressionnante d'un tronçon de la corniche au Centre-ville
(P.5)

ŒCUMÉNISME

Bientôt, la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens

(P.9)

PARLEMENT

«L'heure de l'action est venue»

(P.3)

RÉCOMPENSE

Joueur africain 2019: Mané, évidemment!

(P.15)

Editorial

Il pleut!

Ouverture des inscriptions à l'ESCIC.
Rentrée des formations professionnelles en Janvier 2020

- Bachelor of Business Administration (BBA) Troisième année (Licence professionnelle en Management en français / diplôme de IFAM de Paris.
- Master en Contrôle de Gestion (MCG) / diplôme de ITESCIA Paris.
- Master en Qualité – Hygiène – Sécurité – Environnement (MQHSE) / diplôme de ITESCIA Paris
- Master Management des Organisations/Entreprises (MMO) / (diplôme de ITESCIA Paris
- Master of Business Administration (MBA) / diplôme de ESLSCA Paris
- Master en Management des Ressources Humaines (MRH) / diplôme de ESLSCA Paris
- Master professionnel en Management de la Chaine Logistique (MMCL) / diplôme de ESLSCA Paris.

Inscrivez-vous à L'ESCIC, formez-vous tout en poursuivant vos activités professionnelles…. Et décrochez un diplôme de nos partenaires reconnus internationalement.

Contacts: (+242) 06 638 85 87 / 04 431 48 27
Site web: www.escic-cg.com
Email: escicinfo2013@escic-cg.com;
Facebook: @esciccg
Immeuble PBG, Ruelle ancienne Radio Pointe-Noire, Boulevard Loango, Centre-ville

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société DARDIA TRADING, en sigle DT-Sarl, société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000.000 francs CFA dont le siège social est sis 68, rue Mboko, Moungali, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le n° CG/BZV/14 B 4817 du 10 janvier 2014;

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée Générale de ladite société du 04 décembre 2019, les associés ont délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 05 décembre 2019, sous le n° M2/19-794 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Greffier en Chef,

Maître Clément NGATALI.

Maître Prosper MOUTSOUKA, Notaire
Titulaire d'un Office Notarial, sis à Pointe-Noire, 104, Avenue MOE KAAT MATOU, Immeuble MASSEKE, face J.J. LOUKABOU, B.P.: 8141, Téléphones: 06 664 24 99/05 587 03 53
E-mail:mouts_prosper@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal en la forme sous seing privé de l'Assemblée Générale à caractère Extraordinaire de l'associé Unique de la Société LOUBOU, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de F.CFA UN MILLION (1 000 000), dont le siège est à Pointe-Noire, immeuble Liliane, Administrée et gérée par Monsieur FAILLENET Eric, Boîte Postale: 212, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM CG/PNR 13-B-879, NIU numéro M 2006110000343117, dressé en date à Pointe-Noire du trois octobre deux mil dix-sept, enregistré à Pointe-Noire Centre, le six juillet deux mil dix-huit, sous Folio 124/42, N° 4804, l'associé Unique de la société ci-dessus citée, a décidé de:

- La Dissolution anticipée, à compter du 3 octobre 2017 et de la liquidation, conformément aux dispositions des articles 23 et 24 des statuts de la société enregistrés à Pointe-Noire, Tié-Tié, le 12 Août 2005, sous le numéro 1301, Folio numéro 122;

- Le liquidateur de la société est monsieur Gilles d'ARGOUGES, de nationalité Française, exerçant la fonction de Directeur Financier, Juridique, Association et Marketing de la société Perenco Congo, lequel élit domicile au siège social de la Société, déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur ;

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, payer le passif et de transférer le solde de la Société;

- L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraineraient.

Pour Avis,
Maître Prosper MOUTSOUKA, Notaire.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33
Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77
Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43
Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: www.lasemaineafricaine.net

Maître Prosper MOUTSOUKA, Notaire
Titulaire d'un Office Notarial, sis à Pointe-Noire, 104, Avenue MOE KAAT MATOU, Immeuble MASSEKE, face J.J. LOUKABOU, B.P.: 8141, Téléphones: 06 664 24 99/05 587 03 53
E-mail:mouts_prosper@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal en la forme sous seing privé de l'Assemblée Générale à caractère Extraordinaire de l'associé Unique de la Société LOUFOUKOU, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de F.CFA UN MILLION (1 000 000), dont le siège est à Pointe-Noire, immeuble Liliane, Administrée et gérée par Monsieur RUNACHER Jean Michel, Boîte Postale: 212, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM CG/PNR 13-13-877, dressé en date à Pointe-Noire du trois octobre deux mil dix-sept, enregistré à Pointe-Noire Centre, le six juillet deux mil dix-huit, sous Folio 124/39, N°4801, l'associé Unique de la société ci-dessus citée, a décidé de:
- La Dissolution anticipée, à compter du 3 octobre 2017 et de la liquidation, conformément aux dispositions des articles 23 et 24 des statuts de la société enregistrés à Pointe-Noire, Tié-Tié, le 15 Décembre 2005, sous le numéro 1871, Folio numéro 176/3;

- Le liquidateur de la société est Monsieur Gilles d'ARGOUGES, de nationalité Française, exerçant la fonction de Directeur Financier, Juridique, Association et Marketing de la société Perenco Congo S.A., lequel élit domicile au siège social de la Société, déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur;
- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, payer le passif et de transférer le solde de la Société;
- L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraineraient.

Pour Avis,
Maître Prosper MOUTSOUKA,
Notaire.

Maître Prosper MOUTSOUKA, Notaire
Titulaire d'un Office Notarial, sis à Pointe-Noire, 104, Avenue MOE KAAT MATOU, Immeuble MASSEKE, face J.J. LOUKABOU, B.P.: 8141, Téléphones: 06 664 24 99/05 587 03 53
E-mail:mouts_prosper@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal en la forme sous seing privée de l'Assemblée Générale à caractère Extraordinaire de l'associé Unique de la Société NKALA, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de F.CFA UN MILLION (1 000 000), dont le siège est à Pointe-Noire, immeuble Liliane, Administrée et gérée par Madame BERNARD Maryse, Boîte Postale: 212, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM CG/PNR 13-13-874, dressé en date à Pointe-Noire du trois octobre deux mil dix-sept, enregistré à Pointe-Noire Centre, le six juillet deux mil dix-huit, sous Folio 124/40, N° 4802, l'associé Unique de la société ci-dessus citée a décidé de:
- La Dissolution anticipée, à compter du 3 octobre 2017, et de la liquidation, conformément aux dispositions des articles 23 et 24 des statuts de la société enregistrés à Pointe-Noire, Tié-Tié, le 15 Décembre 2005, sous le numéro 1876, Folio numéro 176/8;

- Le liquidateur de la société est monsieur Gilles d'ARGOUGES, de nationalité Française, exerçant la fonction de Directeur Financier, Juridique, Association et Marketing de la société Perenco Congo S.A., lequel élit domicile au siège social de la Société, déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur;
- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, payer le passif et de transférer le solde de la Société;
- L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraineraient.

Pour Avis,
Maître Prosper MOUTSOUKA,
Notaire.

VŒUX DE NOUVEL AN AU CHEF DE l'ETAT

La paix et l'attention aux enfants au coeur des préoccupations en 2020

Le couple présidentiel a eu droit aux vœux de nouvel an les 6, 7 et 8 janvier 2020 par les membres du corps diplomatique, des institutions constitutionnelles, des administrations publiques et les forces vives de la nation.

Le Président saluant...

Tout a commencé le 6 janvier avec le corps diplomatique. La doyenne du corps diplomatique, Marie Charlotte Fayanga, ambassadeur de la République centrafricaine, a exprimé la compassion du corps diplomatique pour les familles éprouvées et en détresse suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues dans le nord du Congo, et ayant provoqué de graves inondations et des pertes en vie humaines dans les localités situées le long du fleuve Congo.

Elle a relevé que la Constitution du 25 octobre 2015 a innové, en prévoyant un organe dédié au dialogue: le Conseil national du dialogue.

La doyenne du corps diplomatique s'est félicité de la consolidation du retour de la paix dans le département du Pool.

Répondant à la doyenne du corps diplomatique, le Président de la République est revenu sur la crise libyenne. *«Au-delà des appréciations diverses, le démantèlement de l'Etat libyen est à l'origine du déploiement préoccupant des groupes terroristes, auteurs de l'insécurité et de l'instabilité dans la zone Sahélo-Saharienne. Dès lors comment «faire taire les armes sur le continent en 2020»*, s'est-il interrogé.

Pour le chef de l'Etat, toute stratégie de règlement de la crise Libyenne tendant à marginaliser le continent africain pourrait se revéler complètement inefficace et contre-productive. *«C'est pourquoi, en ma qualité de président du comité de haut niveau de l'union africaine sur la Libye, je me sens, une fois de plus, dans l'impérieuse nécessité de suggérer de nouvelles initiatives, afin que le prochain sommet de l'Union africaine élève la résolution du drame libyen au rang de priorité majeure»*, a-t-il annoncé.

Le 8 janvier, le tour est revenu aux Forces vives de la nation. Céphas Germain Ewangui, secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des ONG, a parlé du rétablissement de la paix dans le Pool.

... et serrant la main des forces vivent de la nation

Il s'est félicité de la mobilisation et de l'implication de plusieurs organismes de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que de plusieurs pays, aux côtés des pouvoirs publics, pour accompagner les populations de ce département à la réhabilitation sociale et à la consolidation du climat de paix.

Le secrétaire permanent du Conseil a exhorté les pouvoirs publics à poursuivre leurs efforts pour qu'à jamais cette crise soit réglée.

En réponse, le Président de la République a marqué sa désolation de constater la présence dans les débits de boissons et autres bars dancings, des enfants de moins de 10 ans, et de jeunes mineurs, accompagnés ou non des parents.

Il a rappelé que ces faits sont prohibés par la loi «Portella», autrement dit la loi n°60-18 du 16 janvier 1960, qui tend à protéger la moralité de la jeunesse congolaise en interdisant ce genre de fréquentations. Cette loi, a-t-il indiqué, «*sanctionne de fermeture de sites et de fortes amendes, les propriétaires de ce type d'établissements qui enfreignent ses dispositions. Dure est la loi, mais c'est la loi, et nul n'est censé l'ignorer»*, a-t-il prévenu.

Certains acteurs politiques se sont exprimés. Le premier secrétaire de l'UPADS, Pascal Tsaty Mabiala (opposition), a défendu son point de vue de reporter l'élection présidentielle de 2021. Selon lui, cette démarche est salutaire.

Anguios Nganguia Engambé, président du PAR (opposition), a demandé la libération des prisonniers politiques. Juste désiré Mondelé, secrétaire général du Club 2002 PUR (Majorité), pense qu'il ne peut y avoir report de l'élection présidentielle.

Pascal AZAD DOKO

PARLEMENT

«L'heure de l'action est venue»

Les deux chambres du Parlement ont clôturé les travaux de leur 7e session budgétaire le 23 décembre dernier au Palais des congrès. C'était sous le patronage d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et Pierre Ngolo, président du Sénat.

Pierre Ngolo

Isidore Mvouba

Dans son allocution, Isidore Mvouba est revenu sur le discours du Président de la République sur l'état de la nation le 17 décembre dernier devant le Parlement réuni en congrès. *«Ce fut un moment d'exhortation collective qui montre à suffisance que le Président Denis Sassou-Nguesso connaît son peuple. Il connaît ses problèmes et partage ses angoisses. Il a touché du doigt les attentes des Congolaises et Congolais pour lesquelles, il a proposé la thérapie appropriée»*, a-t-il estimé.

Pour le président l'Assemblée nationale, ce discours appelle une réflexion approfondie de la part des décideurs *«en vue d'une réaction proactive de nature à créer un sursaut collectif dans le peuple. L'heure de l'action est donc venue. C'est l'ardent désir du président Denis Sassou-Nguesso qui veut voir les décideurs prendre la mesure de la situation et agir en conséquence, avec courage et toujours avec détermination»*, a-t-il affirmé.

Maintenant que le Congo retrouve peu à peu ses équilibres macro-économiques, estime Isidore Mvouba. *«Il nous faut plus de ténacité pour inscrire cette embellie dans la durée, en levant les nombreux obstacles qui se dressent sur le chemin rocailleux de l'inclusion, comme: la corruption qui altère le climat des affaires que l'on doit à tout prix améliorer; l'impunité qui participe à affaiblir l'autorité de l'Etat et laisse libre cours au laxisme, au laisser-aller et à l'anarchie; la violence qui semble prendre du regain au sein de notre société à l'instar du phénomène bébés noirs, en mettant en péril la cohésion sociale, la paix des cœurs et la tranquillité des esprits»*, a-t-il fait savoir.

Il a invité les députés de s'approprier la quintessence de l'adresse du chef de l'Etat aux fins de la répercuter auprès de leurs mandants.

Au cours de cette 7e session ordinaire budgétaire de l'Assemblée nationale, 39 affaires sur 46 ont été adoptées dans des domaines divers. En outre, les députés ont voté la loi portant règlement du budget de l'Etat, exercice 2018, ainsi que la loi relative au projet de loi de finances 2020 qui, selon Isidore Mvouba, *«est conforme aux clauses prévues dans l'accord avec le FMI. Dans l'exécution de cette loi de finances, le Gouvernement devra veiller à implémenter la politique de décentralisation; améliorer les recettes non pétrolières par la diversification de l'économie; rationaliser les dépenses budgétaires; rétablir la viabilité de la dette publique en vue d'en garantir la soutenabilité»*.

Les députés ont, par ailleurs, abrogé des instruments juridiques relatifs à la fiscalité applicable au secteur des hydrocarbures, uniformisant ainsi le régime juridique et fiscal des activités pétrolières au Congo. *«Tous les opérateurs du secteur pétrolier sont dorénavant soumis au code des hydrocarbures et aux dispositions contenues dans le code général des impôts et de la réglementation douanière. Ces opérateurs bénéficient désormais d'un traitement égal devant la loi, y compris les deux majors de l'industrie pétrolière couverts par les conventions de 1968»*,a-t-il déclaré.

De son côté, Pierre Ngolo a rappelé aux sénateurs qu'ils ont tous ensemble, fait œuvre utile en dotant le pays d'un *«budget qui répond bien aux contraintes des temps. De même, nous avons voté beaucoup de lois à forte incidence sur notre économie pour autant que leur application stricte devrait générer des ressources additionnelles dont le pays a vraiment besoin dans le contexte actuel. C'est l'occasion de souligner que notre vote ne suffit pas. Il convient que notre regard attentif, toujours éveillé sur ce qui se fait, serve à la gestion saine des fonds publics»*, a indiqué le président du Sénat.

Selon lui, la session qui s'est achevée, outre la séance des questions orales avec débat, a inauguré une autre forme de contrôle de l'action gouvernementale avec le déploiement des rapporteurs spéciaux dans presque toutes les sphères de l'administration. *«Les résultats de leur travail sont très attendus et devraient nous permettre de nous faire une meilleure opinion sur la gouvernance du pays et, éventuellement, en épingler les faiblesses»*, a-t-il expliqué.

Et d'ajouter: *«Le Sénat s'emploie à renforcer ses missions législatives, relatives surtout au contrôle de l'action gouvernementale, afin que le meilleur service soit rendu au Peuple et que la démocratie dans notre pays prenne constamment de l'envol»*.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Il pleut!

Heureusement, nous sommes dans un pays qui ne compte aucun climato-sceptique connu. Nous sommes directement exposés aux effets néfastes du changement climatique, le nier ne servirait à rien. Depuis début novembre, il pleut presque sans discontinuer du nord au sud du Congo; de l'est à l'ouest du pays. Il pleut! Des quartiers de nos principales villes sont à genoux, les infrastructures sont mises à mal et des vies humaines sont à déplorer (voir l'article en page 5).

Les effets s'étalent sous nos yeux et, il faut le reconnaître, personne ne met durablement personne en cause directe de ce qui nous arrive. Oui, quelque ministre se sera bien montré léger dans la gestion de tel ou tel autre chantier; nos populations se seront montrées coupables de déboiser à tout-va les alentours de Brazzaville. Oui, les permis de construire ont été accordés avec insouciance: oui!

Mais il se dégage de tout ceci que les responsabilités sont diffuses, générales et lointaines. Nous habitons des quartiers dont nous savons la fragilité des terrains; nous sommes au bord de rues qui sont en même temps des ruisseaux d'écoulement des eaux de ruissèlement. Nous savons que les obstruer par des digues ou les cimenter à outrance, sans coordination avec les plans de la mairie, c'est aggraver les choses.

Nous savons tout cela, mais qui osera faire le premier pas d'un retour volontaire au village? Qui obéira à l'injonction de non-viabilité lorsque la crise du logement impose de se bâtir une masure au premier espace libre que l'on trouve? Qui a jamais reculé de donner quelques billets de banque aux contrôleurs et aux agents du cadastre aux yeux trop ouverts? C'est tout cela qui nous retombe sur la tête avec les pluies de ces derniers jours. Cela, et autre chose de lointain aussi. Les fumées que crachent les usines dans les pays d'abondance viennent se venger chez nous sous formes de flots ou de chaleurs excessives. Il pleut au Congo, la forêt brule en Australie et en Amazonie: peut-être les conséquences d'une même cause. Mais, dans tous les cas, une raison de plus de nous dire victimes et pas coupables.

On va philosopher et pérorer sur les causes: en attendant, Makabandilou ronge tout ce qu'il a de terres et de routes. Ainsi que Mfilou. Kintélé. Ngoyo. La Corniche. Le viaduc. Chaque fois que le ciel s'assombrit, notre humeur s'assombrit aussi. Car une nouvelle pluie annonce forcément une nouvelle catastrophe ou aggrave la première. Les changements climatiques sont dans nos villes et le long de nos cours d'eau, de notre littoral. Le déplorer est un minimum. Pleurer sur notre sort, c'est ajouter de l'eau à l'eau; pas l'assécher.

Albert S. MIANZOUKOUTA

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Mieux tenir les emplois de la fonction administrative et financière en corps de troupe

La 6è session du stage de formation pour l'obtention du Brevet technique n°2, option administration, réunissant soixante-un sous-officiers issus des trois composantes de la Force publique congolaise (Forces armées congolaises ; Gendarmerie et Police), s'est achevée le vendredi 20 décembre 2019, au Cercle mess des officiers à Brazzaville. Sous le patronage du commissaire en chef de 1ère classe, Alain Yves Eugène Aignan Mpara, directeur général de l'administration et des finances du ministère de la Défense nationale.

Ce stage qui a duré six mois avait pour objectifs de permettre aux sous-officiers ayant effectué des stages programmés dans le cadre du projet ''gestion administrative et financière'', de bénéficiers d'une formation, afin de les fidéliser dans la filière administration, et leur garantir le déroulement d'une carrière conforme à leur qualification ; de préparer les stagiaires à la mise en œuvre de nouvelles procédures adoptées récemment en matière de solde, de budget, des comptabilités deniers, denrées et matières, de gestion des effectifs et du secrétariat ; de donner aux stagiaires des outils et aptitudes nécessaires, pour mieux tenir les emplois de la fonction administrative et financière, en corps de troupe.

Le déroulement du stage s'est effectué en deux phases : la phase d'instruction militaire, dite cœur du métier, partie principale de la formation, subdivisée en deux parties, la partie gestion comptable et financière qui comprend principalement trois comptabilités : derniers, denrées et matières. Et la partie gestion des ressources humaines couplée au secrétariat qui a comme modules, les fondamentaux de la gestion des ressources humaines, les éléments de la gestion des effectifs, la chancellerie et le secrétariat, etc. Il s'en est aussi suivi une semaine de stage d'immersion en corps de troupe, pour lier la théorie à la pratique du terrain.

Les participants à la clôture de la session

Ce stage pratique, a dit le directeur du stage, le commandant Anicet-Nicaise Berry, s'est révélé hyper important, *«car il en ressort que certaines notions non assimilées en classe se sont clarifiées à travers les explications des professionnels en corps de troupe»*. La moyenne générale est de 14,96, tandis que le major de la promotion est le maréchal de logis Miska Kizounga, avec une moyenne de 17,36.

Félicitant les impétrants pour les résultats louables, pour leur travail et la discipline observés pendant le stage, le directeur général de l'administration et des finances, les a exhortés à garder cet élan dans l'intérêt de leur carrière mais aussi et surtout dans les emplois qui leur seront confiés au sein de leurs unités respectives. Son vœu le plus ardent à l'endroit des autorités organiques, a-t-il souhaité, est de voir ces récipiendaires s'épanouir dans leurs spécialités et progresser dans les missions qui leur seront confiées au sein des unités dans le cadre de la consolidation de la fonction administrative.

A l'issue de la cérémonie, des attestations ont été remises à un échantillon de douze stagiaires. Le major de la promotion, Miska Kizounga s'est dit satisfait de cette formation, comme tout soldat qui a réussi avec brio sa mission confiée par son chef. Son secret, c'est d'appliquer les conseils des instructeurs, mais surtout d'être discipliné.

L'adjudant Mirphine Atta Mbabé, l'unique femme à avoir obtenu la meilleure moyenne, a, après avoir rappelé les enseignements appris, affirmé que, si elle est parmi les hommes qui ont mérité, *«c'est parce qu'elle a une devise selon laquelle, si les hommes ont réussi, elle aussi elle doit faire autant, parce que en tant que femmes, elles doivent aussi occuper les postes dévolus aux hommes»*.

EDESSE

HUMANITAIRE

Jean De Dieu Kourissa a offert des vivres aux personnes du 3e âge

Le député de la première circonscription de Poto-Poto, dans le troisième arrondissement de Brazzaville, Jean De Dieu Kourissa, a offert à l'occasion de la fête du nouvel an des vivres et non vivres à 1500 personnes du 3e âge de sa circonscription électorale, notamment des quartiers 31 et 32. C'estait le mercredi 1er janvier 2020 à son siège parlementaire situé dans la rue Loango. En présence des chefs de quartiers et des sages.

Ce geste de solidarité et de cœur du député a été bien apprécié par la population. Au total 1500 personnes du 3e âge ont été bénéficiaires de la générosité du député qui a toujours accordé une attention particulière à cette couche sociale. Même dans le cadre de l'asistance sociale. Une façon de garder la flamme allumée dans les années passées et raviver la solidarité. Ainsi, sur 1530 personnes identifiés par les organisateurs, 1500 ont répondu présents à cette cérémonie.

Pour les personnes malades qui n'ont pu se déplacer, le député a fait le porte à porte pour leur remettre à chacun son don à mains propres. Outre ce moment heureux de remise de dons, il y a eu aussi l'animation musicale où des morceaux choisis de la belle époque ont suscité un grand enthousiasme pour les personnes du 3e âge, qui ont exibé des pas de dance. Comme quoi la joie n'a pas d'âge il n'y a que l'état d'esprit. Certains bénéficiaires ont exprimé leur joie quant au geste du député.

Jean De Dieu Kourissa

Pour Ernestine Mavoungou, visiblement satisfaite *«j'ai trouvé que c'était très amusant entre nous les personnes du 3e âge, pour avoir passé ensemble ces moments inoubliables grâce au député. Cela nous va droit au cœur et nous souhaitons que le député puisse continuer dans cette lancée»*.

Expliquant le pourquoi de ce geste vis-à-vis des personnes du 3e âge, le député estime que c'est le vivre ensemble: *«Ce sont des papas et mamans qui m'ont vu naître, je dois toujours être avec eux comme un poisson dans l'eau. Chaque année, depuis 15 ans, je fais le même geste de solidarité et de cœur. Geste de cohésion, du vivre ensemble. Nous les rassemblons pour bien passer les fêtes»*. Le député a saisi cette opportunité pour demander aux jeunes de lutter contre les antivaleurs et de barrer la route aux *«bébés noirs et koulounas»*.

Pascal AZAD DOKO

LOANGO ENVIRONNEMENT
Société anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 10.000.000 de Francs CFA
Siège social: 42, Boulevard Loango, B.P.: 5361, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M. : CG/PNR/12 B 373

FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE TECOR CONGO PAR LA SOCIETE LOANGO ENVIRONNEMENT ET DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE TECOR CONGO

1.Aux termes du traité de fusion par absorption de la société TECOR CONGO par la société LOANGO ENVIRONNEMENT, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOIJBOULA, Notaire à Brazzaville, le 18 décembre 2019, sous le répertoire no 196/2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 23 décembre 2019, sous le no10461, folio 23517:

* la société TECOR CONGO a fait apport à la société LOANGO ENVIRONNEMENT de tous les biens composant son actif net à la date du 30 septembre 2019 ;

* du fait de la transmission à titre universel de son patrimoine à la société LOANGO ENVIRONNEMENT, la société TECOR CONGO se trouvera dissoute de plein droit à la date de réalisation définitive de la fusion, à savoir: le 1er octobre 2019 ;

2.Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société LOANGO ENVIRONNEMENT en date, à Pointe-Noire, du 16 décembre 2019, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 18 décembre 2019, sous le répertoire n°195/2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 23 décembre 2019, sous le no 10463, folio 235/9, les Actionnaires de ta société ont notamment décidé:

* d'approuver la fusion de la société LOANGO ENVIRONNEMENT par absorption de la société TECOR CONGO avec effet au 1 er octobre 2019, après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion par lequel la société TECOR CONGO fait apport à la société LOANGO ENVIRONNEMENT de tous les biens composant son actif nef à la date du 30 septembre 2019 ;

* la dissolution sans liquidation de la société TECOR CONGO avec effet au 1er octobre 2019, du fait de la fusion de la société LOANGO ENVIRONNEMENT par absorption de TECOR CONGO, et de la transmission universelle du patrimoine de la société Absorbée à la société Absorbante.

Dépôt desdits actes a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
L'administrateur Général.

INTEMPERIES À BRAZZAVILLE

Pluies meurtrières et désarroi dans plusieurs familles

Depuis novembre, il pleut abondamment à Brazzaville et ses environs. Plusieurs quartiers sont victimes d'inondations. Des infrastructures routières et des habitations précaires ne résistent pas aux eaux en furie. De nombreux dégâts ont été signalés. Et comme si cela ne suffisait pas d'avoir affaire à des pluies, celle qui est tombée dans la nuit du lundi 6 au mardi 7 janvier dernier a occasionné la mort d'une personne à Talangaï, le sixième arrondissement de la capitale, au quartier Jacques Opangault.

Les eaux ont emporté sa maison, un studio dans une parcelle où l'infortuné vivait seul. Il n'a pas pu se dégager certainement, et c'est sa main qui a signalé rapidement aux voisins sa présence sous les décombres au lever du jour.

Début de ravinement de la route inachevée de Mahité à Mfilou

Des sinistrés à Talangaï et Mfilou

A Ngamakosso, un autre quartier de Talangaï, des éboulements importants ont été enregistrés. Les images diffusées sur Télé-Congo offrent un spectacle extraordinairement désolant et triste: dégradation des collines, inondation et maisons engorgées de sable ou cassées, occupants bloqués à l'intérieur, pièces administratives et diplômes détruits, ustensiles de cuisine et autres objets balayés, etc. Certains habitants qui ont tout perdu, n'ont juste eu que le temps de se sauver. Nombreux n'ont plus d'abri.

C'est le même phénomène qui défraye la chronique à Mfilou, le septième arrondissement, où a fini par chuter le pylône de la société Energie électrique du Congo (E2C) du quartier Sadelmi. La dégradation de l'avenue Ngamaba se poursuit. A l'intersection avec la rue Mankoussou, au niveau de la boulangerie Mouhoumi, les véhicules ne passent plus que d'un côté. Bientôt la route va se couper tout simplement en deux.

D'impressionnants ravinements sur la corniche et la route de Mahité

Mais le plus spectaculaire reste sans doute la destruction partielle d'un tronçon de la corniche, entre la mairie et le ministère de la Défense, et l'impressionnant ravinement visible à trois endroits sur la route de Mahité qui va du rond-point La Frontière, en parallèle avec le chemin de fer, dont les travaux de réhabilitation lancés tambour battant à la faveur de la municipalisation accélérée, sont arrêtés.

.La vue impressionnante d'un tronçon de la corniche au centre-ville

Une grande partie du trottoir de la Corniche s'est effondrée, entraînant parapets et lampadaires. La circulation automobile est suspendue sur ce tronçon. A Mahité, les trottoirs sont rongés en dessous par l'action des eaux. Les piétons et les motocyclistes ne passent plus qu'avec peine. Faute d'intervention rapide, c'est tout l'ouvrage qui se retrouvera bientôt suspendu dans le vide.

Le chemin de fer enregistre aussi des dégâts. Près du siège de l'AOGC, vers le passage à niveau de la rue Mbochi à Moungali, le sol s'est effondré et les rails se sont retrouvés en suspens sur un rayon d'environ 1 mètre. Les services habilités ont paré au plus pressé pour éviter le pire en cas de passage d'un train.

Brazzaville n'est pas seule à payer un tribut à la pluie. A Kielé Ténard (ex-Simon), une localité du Pool, sur le Chemin de fer, un train a été retardé à cause du ruissellement des eaux ayant endommagé les remblais et ballast de la voie.

Aux abords du ruisseau La Tsiémé, à la lisière de Talangaï et Ouenzé (l'arrondissement 5), les riverains souffrent de la traditionnelle invasion des eaux lorsque ce ruisseau sort de son lit. A l'entrée du viaduc menant à Kintélé, les gens se déplacent en pirogue.

La pluie devient une menace sérieuse pour les Brazzavillois. D'une manière générale, les dégâts sont dans quasiment tous les arrondissements. Le bilan des dégâts n'est pas pour le moment disponible.

Les secours d'urgence ne sont pas en place. Hélas! Les sinistrés de Ngamakosso se tournent vers les pouvoirs publics dans l'espoir d'être relogés. Ceux de Mfilou n'en attendent pas moins. Le Gouvernement a du pain sur la planche. La situation humanitaire est déjà désastreuse dans les départements du Nord du pays. Selon des prédictions, les pluies devraient encore durer quelques semaines, alors que la petite saison sèche devait déjà être là en principe.

Jean ZENGABIO

FORCES ARMEES CONGOLAISES

Port des insignes des officiers et sous-officiers

Le conseiller du chef de l'Etat et directeur général de la sécurité présidentielle (DGSP), Serge Oboa, a présidé, samedi 4 janvier 2020, la cérémonie de port des insignes des 217 officiers et sous-officiers des Forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale du premier trimestre.

Les 217 officiers et sous-officiers promus se présentent de la manière suivante: 1 colonel, 15 lieutenants colonels, 11 lieutenants, 3 commandants, 8 capitaines, 47 adjudants chefs, 72 adjudants, 60 sergents chefs.

Le Colonel Serge Oboa a salué, encouragé et félicité les militaires gendarmes et policiers promus au titre du premier trimestre 2020. *«Je vous exhorte à plus de fidélité au président de la République, chef de l'Etat, chef suprême des armées et aux Institutions républicaines, à améliorer qualitativement votre manière de servir, à plus de disponibilité, plus de discipline, plus de courage, à toujours répondre avec empressement aux instructions du commandement. Servir la présidence c'est un privilège, c'est un honneur, mais cela exige beaucoup de sacrifice»*, a-t-il lancé.

A ceux qui n'ont pas retenu, le directeur général de la sécurité présidentielle leur a demandé *«de ne pas baisser la garde mais plutôt de doubler d'effort afin d'attirer le regard du commandement sur le tableau prochain»*.

Les promus au premier trimestre ont montré leur satisfaction:

Le sergent-chef Abel Soumou Matondo: *«j'ai eu la confiance du commandement plus précisément de mon chef qui m'a propulsé à un galon supérieur. C'est suite à mon travail. J'exhorte à tous ceux qui sont restés sergents, caporal chefs et autres, à faire leur mieux pour que le chef puisse les faire avancer. A l'armée ce qui est plus important c'est l'exécution et les chefs apprécieront le travail».*

Serge Oboa faisant porter un insigne à un promu

Le lieutenant-colonel Lydie Flore Dzeret: *«Je viens d'être promue au grade de lieutenant-colonel. Je remercie mon Dieu et mes chef hiérarchiques qui m'ont instruit, formé et m'ont fait confiance; à mes parents pour leur soutient multiforme. Nul ne peut accéder aux grades supérieurs tant qu'il n'a pas rempli certains critères. Il faut qu'il y ait la discipline et la confiance des chefs. A ceux qui ne sont pas promus, qu'ils ne se découragent pas, qu'ils travaillent davantage»*

La parade militaire a clos la cérémonie de port des insignes.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Coup d'oeil en biais

La route Château d'eau-Kinsoundi en constante dégradation

A Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville, le tronçon de route Château d'eau- Kinsoundi est dans un état de dégradation très avancé. Le tronçon château d'eau et le cimetière privé Ma Campagne a perdu le macadam. Les automobilistes ont du mal à traverser cette partie de la route aux heures de pointe, surtout pendant les enterrements.

Le CEG de Kinsoundi dans un piteux état

Les élèves du Collège d'enseignement général (CEG) de Kinsoundi sont exposés à plusieurs risques. L'établissement a perdu la clôture faisant face à la route bitumée. Il n'est plus protégé contre les intrus. Les toitures de la plupart des bâtiments sont délabrées, du fait de la vétusté très prononcée des tôles et des planches. Les tables bancs sont quasi absents. L'école est abandonnée depuis plusieurs années.

CRF et CNSS: deux jumelles mais un rythme de paiement de pensions différent

Les pensionnés de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) sont amers. Ils se plaignent d'avoir été obligés de s'endetter ou de demander l'aumône aux parents ou amis pour passer les fêtes de fin d'année et de nouvel an. Cela contraste avec la situation de leurs collègues de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) qui ont été payés. Pourtant, ce sont tous des retraités d'un même pays, bien que les caisses soient différentes. Deux poids deux mesures?

Les professionnels des arts de scène en assemblée générale

Les membres de l'Institut international de théâtre (IIT) tiendront leur assemblée générale le 18 janvier prochain à Brazzaville. Cette rencontre réunira les dramaturges, les metteurs en scène, les comédiens, les chroniqueurs culturels, les chorégraphes, les danseurs, les régisseurs, les directeurs de festivals et de troupes, les mécènes, les spectateurs et les amoureux des arts de scène. Elle s'articulera autour la vulgarisation des statuts et du règlement intérieur. L'élection des membres du bureau de coordination de l'IIT de Brazzaville et le renforcement de l'équipe du comité d'organisation de la 3e édition du festival international de théâtre et d'autres arts de la scène, qui obéit à une recommandation prise lors du 35e congrès mondial de l'IIT tenu à Segovia en Espagne seront les autres temps forts.

Un minibus prend feu à Pointe-Noire

Un bus de transport en commun a pris feu dimanche 5 janvier 2020 à Pointe-Noire, sur l'avenue de l'Indépendance, entre le Commissariat de Police et l'agence Mucodec, dans le sixième arrondissement Ngoyo. L'incendie a causé des dégâts matériels. D'après le chauffeur, son origine serait un court-circuit. Il revenait d'un garage pour la révision technique et roulait normalement sans se rendre compte que son minibus prenait feu. Il a été sauvé grâce aux passants qui lui ont signalé le début de l'incendie et l'ont aidé à l'éteindre.

Le Congo dans les profondeurs du classement des 50 pays les plus riches d'Afrique

Pour trouver trace du Congo dans le classement des 50 pays les plus riches d'Afrique, sur la base de la valeur du Produit intérieur brut (PIB), il faut descendre jusqu'à la 31e place. Si l'on se fie aux estimations du FMI, le produit intérieur brut du pays s'établit à à peine 12,08 milliards de dollars. En tête du classement, on retrouve le Nigéria, premier producteur de pétrole sur le continent, qui revendique 400 milliards de dollars en produit intérieur brut.

Attention aux faux calendriers !

Le nouvel an constitue une occasion pour bien des entreprises de se faire une publicité, à travers la confection de calendriers à distribuer à leurs clients. Seulement, le constat est que certains calendriers comportent parfois des erreurs. Or un calendrier est une boussole dont on se sert pour se situer dans le temps.

PARTENARIAT

Promouvoir la mise en œuvre des projets de développement industriel diversifié en bambou

Pour valoriser les bambous au Congo, le Gouvernement représenté par Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière a procédé mercredi 8 janvier 2020 à la signature du protocole d'accord de partenariat avec le Fonds national de développement du Congo (FNDC) représenté par Huo Kouyin, son président directeur général. Le protocole d'accord de partenariat a une durée de cinq ans.

Huo Kouyin et Rosalie Matondo échnageant les parapheurs

Les domaines de partenariat sont les suivants: développer des plantations de bambou au Congo; exploiter, transformer et commercialiser des produits en bambou; promouvoir l'artisanat; former et renforcer des capacités des Congolais à la valorisation des bambous; échanger les expériences entre la Chine et le Congo en matière de valorisation du bambou.

Le Gouvernement va s'engager à faciliter la mise en œuvre des projets, les contacts et appuyer les rencontres avec les acteurs privés ou publics pouvant être impliqués; assister le Fonds dans la mobilisation des financements; mettre la documentation nécessaire à la disposition du partenaire; faciliter l'accès à la ressource *«bambou»* existant au Congo; faciliter l'accès à la terre pour la mise en place des plantations et l'importation du matériel génétique de bambou.

Le FNDC va réaliser la mise en œuvre des projets de mise en valeur du bambou; rechercher les investisseurs en vue de la mise en œuvre des projets et du développement des plantations: former et appuyer les promoteurs congolais à la production des bambous; renforcer les capacités des artisans et des promoteurs congolais des plantations de bambou.

Huo Kouyin, président directeur général du FNDC, a souligné que le bambou est très utilisé comme matériau de construction, transformé en nourriture, en papier… La fibre de bambou a une fonction de régénération et le développement du bambou est un projet important pour le développement durable. Sa récolte, a-t-il dit, permettra à beaucoup de personnes dans la région de trouver un emploi, de réduire la pauvreté et de contribuer au développement social et économique du Congo. Le Gouvernement du Congo avait déployé un plan de développement et d'utilisation du bambou en 2018. Le ministère de l'Economie forestière et le FNDC travaillent en partenariat pour promouvoir la mise en œuvre des projets de développement industriel diversifié en bambou. *«Nous prévoyons de mettre en place un fonds industriel des bambous, absorbons plus de fonds chinois, de l'économie en vue de promouvoir la planification et le développement de l'industrie du bambou en un développement rapide. Nous mettrons également en place l'Institut de recherche en économie des ressources en bambou, d'un point de vue scientifique…»*, a-t-il dit.

Pour Rosalie Matondo, considéré depuis quelques années comme l'une des plantes les plus prometteuses pour l'Afrique, le bambou recèle de nombreuses spécificités. En effet, cette plante pourvue de la capacité de croitre rapidement et de rejeter, est utilisé tant pour la protection des ressources naturelles, la conservation et la régénération des sols contre les érosions que pour la lutte contre la pauvreté et le changement climatique, parfois sans la moindre intervention de l'homme. Ainsi, en matière de contribution du bambou à l'atténuation du réchauffement climatique, il sied de noter que *«les bambouseraies constituent de précieux puits de carbone, puisqu'elles absorbent beaucoup plus de gaz carbonique que les plantations d'autres espèces d'arbres, soit environ 62 tonnes par hectares, cela corrélé à une production d'oxygène de près de 35%. Cette plante aux multiples vertus revêt plusieurs usages. En Chine par exemple, le bambou est impliqué dans plus de 1000 usages»*, a-t-elle souligné.

La ministre de l'Economie forestière a aussi félicité l'initiative prise par le ministère de la Recherche scientifique relative à la mise en place d'un projet dénommé *«Appui à la domestication et au développement de la culture des bambous»*.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Les pluies diluviennes qui s'abattent laissent les populations de certains quartiers de Brazzaville sans abris. Pourquoi le Gouvernement ne prend-il pas des mesures pour abriter les sinistrés?

A.NK-K (Moukondo, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

CONCOURS DES JEUNES START-UP

Six projets ont reçu du PNUD chacun une subvention de 3 millions de Francs CFA

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a organisé à Brazzaville, jeudi 19 décembre dernier, une cérémonie de remise de chèques aux six lauréats retenus lors du concours des jeunes start-up au service du développement au profit de leurs projets. Cette cérémonie a été placée sous la présidence de Mathieu Mouloungui, directeur de cabinet de la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, en présence de Maleye Diop, représentant résident du PNUD au Congo et Franck Corneille Mampouya-Mbama, directeur général du plan et du développement.

Les récipiendaires brandissant leurs chèques

La remise des chèques vise à encourager les jeunes à développer leur business et renforcer l'entreprenariat des jeunes, en vue de la réduction de la pauvreté.

L'appel à propositions de projets avait été lancé par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, lors de la célébration de la 27e Journée internationale de la lutte contre la pauvreté le 17 octobre. En lançant ce jeu concours, le PNUD a voulu mettre les jeunes congolais au centre de la réflexion en matière de développement durable, notamment sur les questions d'entrepreneuriat, qui est un moteur de croissance économique et une des meilleures réponses contre le chômage des jeunes. Ceux-ci étaient invités à réfléchir et à proposer des solutions pragmatiques pouvant contribuer à éliminer la pauvreté au Congo. Il a fallu travailler et disposer d'un business plan dans les domaines prioritaires retenus que sont les nouvelles technologies, l'agroalimentaire, l'artisanat, l'énergie et la gestion des déchets. Sur 55 idées de projets reçus et à l'issue du processus de sélection, six projets ont été retenus.

Les récipiendaires ont présenté leurs projets avant la remise des chèques, selon leur secteur de compétence. Pour le projet sur les nouvelles technologies grâce au numérique, le groupe Schou'Apps s'est assigné la mission d'implanter des solutions innovantes, dont la technologie met en relation les souhaits et les compétences des candidats avec les besoins des recruteurs en temps réel. Le projet AquagriTech est une entreprise qui valorise les déchets organiques des villes pour les convertir en larves d'insectes renfermant 70% de protéines idéales pour nourrir les poissons, qui à leur tour nourrissent tous les types de plantes par leurs déjections riches en nitrate: l'eau purifiée retourne aux poissons. Le projet de FUFU entreprise, a pour mission de mettre à la disposition des populations une farine de manioc de haute qualité dans un emballage biodégradable. L'entreprise fait aussi le recyclage des déchets issus du processus de transformation pour fabriquer des briquettes de charbon bio. Le projet Ethanol a créé une unité de transformation et de commercialisation du bioéthanol à partir des déchets de manioc et d'autres cultures vivrières riches en sucre. C'est une alternative de solution aux problèmes de déchets de manioc issus des départements du Pool et de Brazzaville. Cela permet de valoriser les déchets de manioc et l'éthanol. Le projet Ekomeli est une entreprise qui produit la craie blanche et la craie de couleur à usage scolaire. Ce projet se démarque en offrant une craie de qualité supérieure. Celle-ci est non poussiéreuse et non toxique.

Maleye Diop a rassuré que le PNUD pour sa part reste déterminé à poursuivre *«son partenariat avec le Gouvernement pour apporter des appuis concrets aux jeunes dans le cadre de notre appui au pays pour l'attente des Objectifs du développement durable (ODD)»*.

A son tour, Franck Corneille Mampouya-Mbama a invité les lauréats à mettre les subventions reçues au profit de leurs projets. *«Il me convient de rappeler, à vous lauréats, que les fonds qui vous sont octroyés ne devront uniquement servir qu'à la réalisation des projets pour lesquels vous êtes primés. Nous attendons de vous des résultats..»*.

Philippe BANZ

UNIVERSITÉ

Trois méthodes pour relever l'Enseignement supérieur

La théorie épistémo-éthique: l'à-venir de l'enseignement su-périeur et de la recherche à l'Université Marien Ngouabi», tel est le thème de l'exposé que l'enseignant-chercheur congolais Didier Ngalebaye a développé le 13 décembre dernier à la Facul-té des Lettres, Arts et des Sciences humaines (FLASH), à Brazzaville. Un thème visant à concilier l'actualité et le devenir de l'enseignement supérieur et de recherche à l'Université Ma-rien Ngouabi. En présence, entre autres, du Professeur Théophile Obenga et de plusieurs enseignants de l'Université Marien Ngouabi, Didier Ngalebaye a indiqué que la raison d'être de son exposé était le constat selon lequel les études et les recherches des universités au Congo font face à des difficultés énormes dans la conception du modèle d'enseignement qui, selon lui, est dé-connecté et ne s'adapte pas aux conditions de vie de l'Université Marien Ngouabi. Les résultats des chercheurs sont impertinents et l'Université Marien Ngouabi est complètement absente du marché des idées et technosciences. Il a émis trois propositions pour sortir de cette situation.

Didier Ngalebaye

Le premier acte ''réfolutionnaire'' consisterait à sortir le Recteur de l'Université Marien Ngouabi des griffes du ministre de l'Enseignement supérieur et lui permettre de faire fonctionner cette université dans le cadre réglementaire mis en place. Pra-tiquement, il s'agirait d'abandonner le principe de nomination politique des principaux responsables de la Direction rectorale, au profit de leur élection par les pairs, dans le contexte de candidatures et programmes multiples, après une campagne régulièrement menée, et pour un mandat non renouvelable de cinq ans, avant que le chef de l'Etat n'en prenne acte par le décret y afférant. "Un Recteur nommé dans ces conditions, sous le regard bienveillant du collège intersyndical, pourrait collaborer loyalement avec son ministère de tutelle, tout en étant efficient, modeste et ouvert à l'égard des personnels", a-t-il soutenu.

Le deuxième acte *«réfolutionnaire»* consisterait à travailler à corriger la double absence interne et externe de l'Université Marien Ngouabi sur le marché mondial des idées et technosciences. Alors qu'elle dispose de ressources humaines de qualité, elle pourrait adopter et appliquer à l'ensemble des niveaux d'apprentissage et disciplines scientifiques la théorie épistémo-éthique.

Le troisième acte *«réfolutionnaire»* concerne la *«réfolution»* éthique de l'entendement consistant à faire évoluer la situation à l'Université Marien Ngouabi de son paradoxe actuel, pour en faire une Université de développement, moyennant une double interprétation éthique de la communauté des enseignants-chercheurs congolais concernant, d'une part, leur attitude face à la politique, et, d'autre part, l'inconstance idéologique des cadres du pays, en général, dont il est normalement attendu que les universitaires montrent toujours le bon exemple.

«L'exposé de Monsieur Ngalebaye était robuste et consistant, très éclairant; c'est enrichissant, il faut faire ce genre de travail autant que possible. C'est toujours utile», a commenté le Professeur Obenga, à la fin de l'exposé.

Diachiley MASSAMBA *(stagiaire)*

FORMATION

Amener les médias à s'approprier l'ITIE

Les journalistes de la presse nationale publique et privée ont suivi une formation dans le but de mieux comprendre des informations et des données de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), à l'occasion de la publication de son rapport 2017. Cela a permis aux professionnels des médias d'acquérir la maîtrise des connaissances sur l'ITIE leur permettant de mieux transmettre aux citoyens des informations et des données sur cette initiative.

Les journalistes et les organisateurs

L'atelier qui a eu lieu le samedi 21 décembre dernier a été organisé par L'ITIE en partenariat avec le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP). C'est Florent Michel Okoko, président du comité exécutif de l'ITIE Congo qui a ouvert les travaux.

Les journalistes ont compris que la norme ITIE 2019 stipule que les données sur l'industrie extractive doivent être divulguées régulièrement. Cela est très utile pour faire prendre conscience au grand public sur les chiffres et l'utilisation efficace des revenus des ressources. La norme ITIE 2019 exige que les rapports doivent être diffusés largement et débattus de manière ouverte. Le public cible, notamment les parlementaires, la société civile, le secteur privé et les médias doivent contribuer au débat public.

Ouvrant les travaux, Florent Michel Okoko a rappelé l'importance de cette relation entre les médias et l'ITIE. *«La présence importante des médias à cette rencontre prouve que le sujet que nous abordons à un impact, parce que les rapports ITIE rapportent les revenus essentiels qui permettent à notre Etat de subvenir aux besoins de l'ensemble de la population. La présentation du rapport ITIE est pour nous un moment déterminant. Les sujets abordés doivent interpeller l'ensemble des citoyens congolais. Le rapport ITIE 2017 de par sa qualité, dans le cadre de la République du Congo, même au niveau international, donne une orientation nouvelle dans la collecte des ressources issues des industries extractives…»*, a-t-il dit.

Le président du comité exécutif de l'ITIE Congo a poursuivi: *«L'objectif de l'ITIE est de ne pas se retrouver avec des sujets polémiques, plutôt qu'on trouve ensemble des informations qui permettent de discuter sur l'évolution du développement économique de notre pays. Cela doit être à la portée de tout le monde»*.

Ph.B.

RECHERCHE

L'impact de l'économie circulaire dans le développement durable

L'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (ED/JPEG) et la Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) de l'Université Cheick Anta Diop (UCAD) de Dakar, au Sénégal, ont été sur la sellette le 22 novembre 2019. C'était à l'occasion d'une thèse de doctorat défendue par Patrick Ngambia Njiwa, sur le thème: *«Développement durable et gestion de l'environnement minier en Afrique de l'Ouest, cas d'une industrie extractive de phosphates et ses dérivés».* Reconnaissant l'impact de ce travail de recherche qui revêt une portée scientifique, commerciale et juridique portant sur les mines de phosphates, le rapporteur externe de la thèse a suggéré d'y insérer la notion de l'économie circulaire.

L'impétrant pendant la défense de sa thèse

Photo de famille des membres du jury avec le nouveau docteur (Jean Claude Mouanda, 2ème à partir de la gauche)

Ce travail de recherche a été présenté devant un jury composé de six membres dont le Congolais Jean Claude Mouanda, maître de conférences à l'Université de Reims, en France, rapporteur externe. Dans son étude, l'impétrant a démontré qu'en 1987, le Programme international de corrélation géologique avait estimé qu'au niveau international il existait environ 163 milliards de roches à phosphate, représentant 13 milliards de tonnes de phosphore dans le monde. Et que les gisements des roches exploitables par les techniques actuelles sont estimés à 15 milliards de tonnes, ce qui correspond à presque 90 années de production. Ces statistiques sont issues de la 15ème session de l'UNESCO tenue en 1987.

Parmi les 16 plus grands pays producteurs dans le monde, figurent les Etats-Unis d'Amérique (avec une production avoisinant les 38 millions de tonnes) et la Chine. En Afrique, les pays producteurs sont le Maroc (3ème producteur mondial avec 5,2 milliards de tonnes), la Tunisie, l'Egypte, l'Afrique du Sud, le Sénégal et le Togo, détenant 28,05% de la production mondiale. Au niveau du Sénégal, le pays dispose de 1,03% de la production mondiale. Les 16 pays représentent en tout 96,3% de la production mondiale.

Le phosphate est un minerai qui a pour matière première le phosphore. Celui-ci entre dans l'agriculture comme macro-produit servant à la croissance des plantes. Dans son processus, l'extraction des phosphates affecte entre autres la nappe phréatique des terres explorées. De même, elle entraîne parfois la pollution. Mais c'est une exploitation qui génère des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Le processus implique plusieurs acteurs et prend en compte notamment les communautés locales, la société civile, les institutions financières comme le FMI et la Banque mondiale, dont les politiques servent de cadre d'orientation pour le développement des activités minières de l'Afrique de l'Ouest depuis de nombreuses années.

En d'autres termes, l'extraction des phosphates est une activité écologiquement extensive et porteuse d'effets sociaux pour les communautés. Dans ce contexte, le développement durable se présente comme une alternative afin de pallier les contre-performances économiques, environnementales et sociales. Le tout dans le respect des contraintes environnementales. Au final, le travail de Ngambia Njiwa propose une autoroute sur la manière d'améliorer la gouvernance dans le secteur minier au Sénégal en particulier et en Afrique en général. C'est une approche qui renseigne sur la transition du secteur minier vers le développement durable à travers son rôle moteur dans l'application de cet objectif, qui suppose l'extension progressive du secteur minier national vers le développement durable grâce aux actions réciproques des principales parties prenantes et la redéfinition du cadre de gestion.

Rapporteur externe, Jean Claude Mouanda a reconnu la pertinence de cette enquête menée avec minutie et souligné que c'est un travail multidisciplinaire. Le rapporteur externe a recommandé d'y insérer, à la publication, la notion de l'économie circulaire, concept désormais en vogue auprès des experts en ce qui concerne le développement durable.

En plus de sa qualité d'homme de science, Jean Claude Mouanda est également un homme politique, ancien maire de Dolisie la troisième ville du Congo, ancien député de la deuxième circonscription de cette ville, comprise dans le deuxième arrondissement. Dans la contrée, l'homme est connu pour ses multiples actions de bienfaisance. Il y a quelques années, il a fait le don d'une chaîne de radio au diocèse de Dolisie, *«Radio Mayombe ndinga ya katolika»*. Au niveau des jeunes, il est un grand leader à travers sa fondation: Fondation Congo Développement (FCD).

Aristide Ghislain NGOUMA

DIPLOMATIE

Visite de Jean-Baptiste Lemoyne au Gabon

Secrétaire d'Etat auprès du ministre français des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoyne s'est entretenu avec le président Ali Bongo lors d'une visite de travail de deux jours au Gabon, du mercredi 8 au jeudi 9 janvier 2020. Au cours de son séjour, Jean-Baptiste Lemoyne a procédé à la pose de la première pierre d'un nouveau bâtiment qui réunira prochainement l'ambassade et le consulat général de France à Libreville. C'est la première visite officielle d'un membre du gouvernement français dans la capitale gabonaise depuis la réélection controversée d'Ali Bongo en 2016. La visite du secrétaire d'Etat français intervient trois semaines après la

Jean-Baptiste Lemoyne

fin du dialogue politique intensifié entre le Gabon et l'Union européenne. Et aussi après la libération d'office du cyberactiviste Landry Amiang Washington. Jean-Baptiste Lemoyne a été reçu par le président Ali Bongo. Une rencontre avec des parlementaires de la majorité et de l'opposition était également au menu.

A entendre certains observateurs de la vie politique gabonaise, trois ans après la réélection controversée du président Ali Bongo Ondimba, la France cherche à tourner la page. Les chefs d'Etat des deux pays se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises lors de réunions internationales. A la question de savoir si la visite de Jean-Baptiste Lemoyne constitue une nouvelle étape vers la normalisation et un nouveau coup dur pour Jean Ping, la porte-parole du principal opposant du président gabonais Blanche Simonny assure: *«Non, je ne le crois pas»*. Elle espère plutôt que cette visite a été l'occasion pour l'officiel français de se rendre compte de *«l'incapacité d'Ali Bongo à diriger le Gabon et de la déliquescence dans laquelle se trouve le pays»*, selon elle. En revanche, pour le porte-parole de la présidence Jessye Ella Ekogha, cette visite marque au contraire un juste retour des choses et l'excellence des relations entre les deux pays.

M.M.M.

CENTRAFRIQUE

La police patrouille de nouveau dans le quartier PK5 à Bangui

A cause de la taxe imposée aux commerçants par une des factions rebelles qui contrôlent cette partie de la ville depuis fin décembre 2019, des heurts violents avaient éclaté à Bangui dans le quartier PK5, habité majoritairement par la communauté musulmane, causant la mort de plus de 30 personnes. Le calme étant revenu, les forces de sécurité intérieure (FSI) ont fait leur retour dans le quartier où elles n'avaient pas mis les pieds depuis la violente opération dénommée «SUKULA» d'avril 2018.

Au commissariat du 3e arrondissement de la capitale, le colonel Christian Axel Andjia, directeur général des opérations au ministère de l'Intérieur a lancé une patrouille pédestre avec la Mission de l'ONU en Centrafrique (MINUSCA). Cette patrouille est la première depuis les affrontements dans ce quartier remontant à fin décembre 2019. En charge de la sécurité publique, le colonel Andjia s'est adressé à ses hommes en leur demandant de *«se rapprocher de la population», «s'entretenir avec elle pour connaître ses besoins»*, et a exigé leur professionnalisme.

Les éléments de sécurité de la force conjointe patrouillant au PK45

Dans le quartier concerné, les FSI vont au contact des gens, leur serrent la main. Parmi eux, un gendarme se réjouit de pouvoir patrouiller dans le PK5: *«La patrouille, ça se passe dans la normalité. Moi-même je suis très content parce qu'auparavant on ne faisait pas les patrouilles dans le kilomètre 5 mais maintenant on a la latitude de patrouiller; cela prouve qu'il y a une avancée côté sécurité. Je n'ai pas peur, c'est mon pays, c'est le travail que je dois faire pour mon pays»*, a-t-il expliqué.

La plupart des boutiques du quartier sont ouvertes. Souleiman, un vendeur des tissus sur le bord de la route se sent plus en sécurité avec les policiers. *«Je suis content de voir les policiers dans le PK5 pour notre sécurité. Avant il n'y avait pas la sécurité. On avait tout le temps peur de devoir fermer la boutique et de ne pas pouvoir travailler. La nuit, on ne dormait pas trop bien mais quand je vois les patrouilles je suis content et je suis rassuré. On fait confiance aux policiers de notre gouvernement»*, a-t-il assuré.

Ces patrouilles qui semblent bien accueillies par l'ensemble des commerçants, ne le sont pas tout autant pour d'autres habitants du quartier PK5, qui vivent encore dans la peur et restent méfiants vis-à-vis des forces de l'ordre.

Gaule D'AMBERT

trainis
Formation Professionnelle Continue

Formations After-Work | Janvier 2020

Trainis : Créateur de performance, accélérateur de carrière !

Modules	Dates de session	Durée	Horaires	Lieu	Tarif HT (FCFA)
Formations After-Work					
Formules Excel : de Zéro à Pro	06 au 08 Janvier 2020	3 jours	17h00 - 20h00	Brazzaville	75 000
Réaliser des Présentations Attractives & Professionnelles avec Prezi	09 au 11 Janvier 2020	3 jours			75 000
Comptabilité pour Non Comptable	13 au 17 Janvier 2020	5 jours		Pointe-Noire	150 000
Ms Project 2019 : Découvrer & Maîtriser le Logiciel de Gestion de Projet le Plus Utilisé au Monde	20 au 24 Janvier 2020	5 jours		Brazzaville	150 000
Mind - mapping : Structurer ses Idées avec les Cartes Mentales	27 au 29 Janvier 2020	3 jours			75 000

Contacts : Tél. : (242) 05 034 11 11 – 06 623 59 77 - E-mail : congo@trainis.com – 9, Avenue de la Mfoa, Imm. Yombo, 1er étage – Brazzaville (CONGO) www.trainis.com

PAROISSE CATHEDRALE CHRIST–ROI (DIOCESE D'OWANDO)

Célébration de la Nativité du Seigneur

C'était en présence de nombreux fidèles chrétiens et au rythme du tam-tam exprimant la joie de Noël, que Mgr Victor Abagna–Mossa, évêque d'Owando, a célébré la messe du 24 décembre 2019, la Nativité du Seigneur Jésus–Christ dans la cathédrale Christ–Roi. Cette messe a été concélébrée par les abbés Josias Oyombo Nkoli, Ursia Nganga, (prêtre du diocèse de Kinkala, fidei donum dans le diocèse d'Owando) et Aristide Mvounze, respectivement vicaire général-curé de la cathédrale, vicaire paroissial et prêtre résident. L'évangile du jour a été proclamé par l'abbé Dachelard Kani (diacre) secrétaire-chancelier du diocèse.

Mgr Victor Abagna-Mossa présidant l''eucharistie

Dans cette joie de la Nativité du Seigneur, Mgr Victor Abagna-Mossa, dans son mot d'ouverture, a souhaité une heureuse et joyeuse fête aux fidèles chrétiens.

Dans son exhortation, l'évêque a d'abord souligné l'importance et donné la signification de l'heure à laquelle l'Enfant-Jésus est venu habiter dans notre humanité. Pour lui, le fait que Jésus soit né durant la nuit est très significatif. La nuit étant l'heure du repos, l'heure ou l'homme fatigué par le travail de la journée s'endort, c'est à ce moment que Dieu choisit de naître dans le monde. Cela signifie que sa naissance ne laissera pas les hommes tranquilles. Par ses pleurs comme sonnettes d'alarmes, la naissance de l'Enfant-Jésus nous réveille de nos aveuglements spirituels, de toutes formes de croyances aux dieux païens, de nos sommeils d'injustice, de tribalisme et surtout de violence, de haine, et de corruption pour l'embrasser, lui, le chemin qui conduit au salut.

Ensuite, l'évêque a rappelé le sens du temps de l'Avent, temps de conversion et de préparation qui donne aujourd'hui la joie et la beauté de découvrir la nativité de Jésus et de croire en lui comme Fils de Dieu. C'est une grâce que l'Eglise nous donne. Déjà une semaine avant Noël, les textes liturgiques du 17 jusqu'au 24 décembre s'articulaient autour des formules *«viens Emmanuel», «ne tarde pas»* exprimant l'attente de ce Messie, Fils de Dieu. Par ailleurs, s'inspirant de *«Admirabile Signum»*, la lettre apostolique du Pape François sur la valeur et la signification de la crèche, Mgr Victor Abagna-Mossa a fait savoir aux fidèles l'origine historique de celle-ci. La crèche, a-t-il dit, *«signe admirable et visible, est une expression d'humilité et de simplicité, caractéristique de la vie et du ministère de ce Messie, Dieu fait homme; comme nous le proclamons dans notre crédo, tire son origine de Greccio, localité située au sud de l'Italie. C'était en 1223 notamment quand Saint François d'Assise organisa la première crèche.» A vrai dire, la véritable crèche, la véritable Bethléem, c'est le cœur de chacun de nous, le cœur où vient habiter ce Fils de Dieu».*

A cet effet, loin de penser que les catholiques pratiquent le culte d'idoles comme la Loi de Moïse l'interdit, Mgr Abagna-Mossa a saisi l'occasion pour faire comprendre aux chrétiens la place qu'occupe la Vierge Marie dans l'histoire du salut; d'où l'honneur de la vénérer et non de l'adorer comme le pensent certains. Car l'adoration comme confiance totale à un être suprême n'est réservée exclusivement qu'à Dieu seul.

Enfin, ce Fils de Dieu qui a pris aujourd'hui la condition humaine à l'exception du péché, n'est pas un messie–roi à la manière des puissants de ce monde; c'est un Messie-Sauveur. Il est venu sauver tout homme et tout l'homme. D'ailleurs, sa royauté étant une royauté éternelle, elle surpasse toutes les puissances de ce monde. Ce Jésus dont nous célébrons la naissance est un Jésus de la famille des enfants de Dieu, chez lesquels, l'amour est la loi.

C'est finalement avec la belle mélodie de la chorale paroissiale Notre-Dame des Victoires que la célébration de la messe a pris fin.

Reddy Brel KONGA NDINGA
Séminariste en séjour à la cathédrale

PAROISSE CHRIST-ROI DE NGOMBÉ (DIOCÈSE DE OUESSO)

Séjour pastoral de Mgr Yves Marie Monot à Noël 2019

Le doublé eucharistique du Noël a été célébré par Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, du mardi 24 au mercredi 25 décembre 2019 à la paroisse Christ-Roi de Ngombé. Cette année, pour la quasi centaine des fidèles présents, la messe était chargée d'une émotion très particulière. Le souci de consolidation des cœurs et la mutualisation des efforts en vue de la construction de l'église de Ngombé qui hantent la communion fraternelle des paroissiens depuis quelque temps était dans tous les esprits.

L'évêque de Ouesso et l'administrateur paroissial de Christ Roi de Ngombé en procession

La célébration a commencé par ces mots de Mgr Yves Marie Monot: *«Notre première pensée va vers nos frères et sœurs d'Impfondo, lesquels ont reçu un nouveau pasteur Mgr Franck Daniel Nzika, un fils, un rejeton du clergé de Ouesso, …nous saluons la présence parmi nous de six séminaristes propédeutes accueillis dans certaines familles pour leurs congés de Noël. La construction de la paroisse Christ-Roi de Ngombé, c'est bien sûr le fruit d'un engagement paroissial, mais c'est aussi pour le diocèse entier un signe de foi et de communion qui impliquerait de façon solidaire tous les fidèles et les personnes de bonne volonté liés d'une manière ou d'une autre à la vie du diocèse. […] Nous sommes sûrs que la foi qui sommeille quelque fois au cœur de nos contemporains saura doter la paroisse de Ngombé d'un Temple digne au cœur de la cité forestière dont elle est un des leviers de développement communautaire.»*

Au cours de la prédication, l'évêque a souligné que si la fête de Noël dans le milieu profane se déploie dans le "tralala fantasmagorique des guirlandes, manger-boire et l'acquisition de nouveaux vêtements avec tous l'apparat de jouets; pour le fidèle chrétien et le croyant: Noël, c'est la Crèche et son *«gloria»* traditionnel, explosion tonitruante de l'hymne "les Anges dans nos campagnes…!".

Au lendemain, de la Nativité à l'occasion de la messe du jour, l'administrateur paroissial, l'abbé Cellot Primat Nkounga Mabikas; concélébrant avec l'évêque emboitait le pas au sermon donné la veille. La Crèche est un symbole chargé de sens. Elle pourrait être un sanctuaire de valeurs parmi lesquelles "l'humilité" de Dieu qui se fait homme; celle de "l'harmonie du biotope" expression ultime de l'adoration du Créateur par les créatures. Douze familles à l'honneur ont permis à la communauté paroissiale de Ngombé d'accueillir par la naissance sacramentelle, grâce au Baptême, des nouveaux chrétiens. Le peuple de Dieu qui est à Ngombé "qui marchait dans les ténèbres (des séquelles du cléricalisme et du laïcat nocif) a vu se lever une grande lumière…" qui a prodigué la joie et fait grandir l'allégresse chez tous.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
Administrateur de la paroisse Christ-Roi de Ngombé

DurQuap

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/DURQuaP/2020
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU STADE «TATA LOBOKO» DANS LE QUARTIER MBOUKOU À POINTE-NOIRE.

N° de Prêt: BIRD 8588-CG
N° de référence: CG-DURQuaP-057-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation du stade Tata Loboko dans le quartier Mboukou à Pointe-Noire».

2. Les services de consultant («Services») sans être exhaustifs, consistent à:
• Coordonner le chantier en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des travaux;
• Délivrer toutes les autorisations écrites (journal de chantier et cahier de chantier) pour tout commencement et reprise des opérations de mise en œuvre prévues au marché;
• Elaborer toute solution technique alternative en vue de résoudre un problème nouveau qui pourrait se présenter, ou compléter le cas échéant les documents contractuels en collaboration étroite avec la CEP DURQuaP;
• Contrôler le respect des conditions administratives et techniques au marché y compris les plannings d'exécution des travaux fournis par l'entreprise;
• Contrôler l'application des mesures de protection de l'environnement prévues au marché travaux afin d'éviter les impacts négatifs des activités de réhabilitation.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants («Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID» édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants «QC» telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 24 janvier 2020 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya); Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729 –
Brazzaville – République du Congo.
Tél: 22 613 90 36 / (+ 242)
05 776 90 57 /06 667 22 29
Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur par intérim du Projet,

Le Spécialiste en passation des marchés du Projet,

FOUAKAFOUENI Guy Arsène. -

ORDRE DES PÈRES TRINITAIRES

Ordination sacerdotale du père Jospin Bouetoumoussa

La messe d'ordination presbytérale du père Jospin Bouetoumoussa de l'Ordre des pères trinitaires a eu lieu samedi 21 décembre 2019 en l'église Sainte Trinité du Barrage, à Kinsoundi. L'eucharistie a été présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville.

Dans son homélie, Mgr Anatole Milandou a rappelé que le jour de l'ordination sacerdotale est un jour de vendange, un jour de moisson. *«C'est l'un des moments les plus importants de la vie d'une communauté. Car, c'est le jour où l'on voit combien la foi d'une communauté particulière est vivante, et à quel point vit en elle le courage de l'espérance qui peut donner à un jeune la force et la joie de se mettre au service du Seigneur, tout en sachant qu'il sera soutenu en cela par la foi de toute l'Eglise». «A travers le sacrement de l'Ordre, vous êtes appelé à exercer le ministère en servant Dieu dans la vie de son peuple. Cependant, ce service ne peut ni s'expliquer ni se comprendre en dehors de son attachement à la vraie source, Jésus, le prêtre unique et éternel qui nous associe à ce projet de joie de l'ordination sacerdotale qui rassemble l'Eglise du ciel et de la terre. Ainsi, la fécondité de votre ministère dépendra de votre être avec le Christ (pauvre, chaste, obéissant) et de votre être avec le pauvre (la sollicitude pastorale). Le Christ vous envoie pour servir la communauté chrétienne où vous serez établi. Ne cherchez rien d'autre. Nous devenons prêtres non pas pour chercher notre propre gloire; ni pour avoir des privilèges, ni pour viser une promotion sociale ou ambitionner des postes en vue, ni pour avoir des facilités matérielles. Nous devenons prêtres uniquement pour servir nos frères et*

Père Jospin Bouetoumoussa

sœurs à l'exemple de notre divin maître. Un bon prêtre est celui qui s'efforce sans cesse, dans la prière et la mortification, à faire de sa vie, une vie de service. Le Concile Vatican II a résumé toute la signification du ministère sacerdotal dans la triple fonction d'enseignement, de sanctification et de gouvernement: Enseigner la Parole de Dieu; sanctifier le Peuple de Dieu à travers les sacrements; gouverner le peuple pour offrir une bonne pastorale. Dans l'exercice de votre autorité ministérielle, soyez à la fois berger et pasteur. Berger pour protéger, pasteur pour montrer la voie aux brebis», a dit Mgr l'archevêque.

Mgr Anatole Milandou imposant les mains au père Jospin Bouetoumoussa

Après l'homélie, a eu lieu l'exécution du rite de l'ordination presbytérale.

La fin de la messe a été marquée par les mots du nouveau prêtre, du supérieur de la congrégation et de l'archevêque.

Pascal BIOZI KIMINOU

PAROISSE JÉSUS RESSUSCITÉ ET DE LA DIVINE MISÉRICORDE

Mgr Anatole Milandou a célébré la messe à l'intention de la 500e publication du journal Le Ressuscité

Après avoir fêté les 20 ans de son existence, à Pâques de cette année 2019, le journal Le Ressuscité a fêté son 500e numéro au cours de la messe célébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, dimanche 24 novembre 2019, en l'église Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde. Cette célébration eucharistique a été notamment concélébrée par cinq prêtres, parmi eux: l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo. Animée par la chorale Sainte Cécile, cette messe a connu la participation des religieuses, de plusieurs fidèles de la paroisse, membres des mouvements d'apostolat vêtus de leur tenue respective et des invités. Quelques journalistes de La Semaine Africaine et les collaborateurs du journal Le Ressuscité ont également pris part à la messe.

L'abbé Bogdan Piotrowski, curé de la paroisse, a prononcé le mot de bienvenue juste après la prière d'ouverture.

L'homélie de Mgr Anatole Milandou a ressorti deux points: la Royauté de Jésus – en s'inspirant des textes de ce jour où l'Eglise célébrait la solennité du Christ-Roi de l'Univers – et son appréciation du bulletin paroissial Le Ressuscité.

«Quelques siècles avant Jésus-Christ, l'Ancien Testament nous donne la description d'un roi libérateur et unificateur du peuple», a dit Mgr Anatole Milandou. *«Les prophètes ne cesseront d'exalter la personne de David, jusqu'à oublier ses fautes. David deviendra la figure du roi idéal, au point que Jésus sera appelé «Fils de David». La scène de la crucifixion peut nous en dire plus: Jésus n'a pas revendiqué son trône, sa préséance, ses honneurs, pour le bien de son peuple. Pour réaliser son projet humanitaire, il a accepté les injures et les moqueries à la place des vénérations qui lui revenaient de droit. Pour le bien de son peuple, il a accepté une couronne d'épines ensanglantant son visage, à la place d'une couronne d'or qui lui revenait de droit.»*

En parlant du bulletin paroissial Le Ressuscité, l'archevêque a fait savoir: *«Je salue, en ce jour, l'outil de votre paroisse Le Ressuscité qui fête son 500e numéro de publication. Je ne peux que présenter mes félicitations et mes bravos, pour la longévité de ce journal. Je sais qu'il sert à donner l'information et la bonne information, il éduque. Faites-en un instrument qui éduque, oriente et guide le peuple. J'attire votre attention, surtout aux temps-ci, où les fausses informations sont devenues armes de destruction des autres. Cela ne doit pas être ainsi pour Le Ressuscité, notre journal. Il doit être au service du bien commun; un lieu où l'information est fondée sur la vérité, la dignité humaine, la liberté, la justice et la solidarité. Il doit être au service de l'Evangile et de l'éducation. Jésus a été un communicateur. Il a annoncé la Parole de Dieu, pour édifier le peuple et le nourrir de cette Parole.»*

Mgr Anatole Milandou

Abbé Bogdan Piotrowski

Le vice-président de la Commission paroissiale des moyens de communication sociale, le rédacteur en chef du journal Le Ressuscité, l'abbé Stivaine Priva Mouanga, a ensuite fait un bref historique du journal qui a vu se succéder comme responsable le père Bogdan Piotrowski le fondateur, directeur de publication, puis les rédacteurs en chef qui se sont relayés: Pierre Alain Céphas Bansimba Muanga, les abbés Destin Mouene Ndzorombe, Alain Christian Moussavou, Prince Russel Badzoukoula et Priva Stivaine Mouanga. Il a aussi salué la mémoire des collaborateurs qui se sont endormis dans la paix du Seigneur: Sylvie Loko, Fulbert Kimina Makumbu, Pie Massala et Bernard Benoît Nganga. Ensuite, il a remercié tous ceux qui ont et qui collaborent à la parution de ce bulletin paroissial et, d'une manière particulière, La Semaine Africaine, pour les services rendus. Non plus, il n'a pas oublié M. Bernard Mackiza en tant que cheville ouvrière de ce journal, comme formateur à l'écriture de presse.

Après, le curé de la paroisse, dans son mot de remerciements, a aussi présenté aux fidèles la 500e parution du journal Le Ressuscité et aussi remercié Mgr Anatole Milandou pour avoir honoré de sa présence, ce moment.

Après la messe, un apéritif a été pris dans la Salle Saint-Vincent-De-Paul de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde.

Pour marquer ces festivités, trois activités ont précédé cette célébration: Formation des secrétaires des mouvements d'apostolat de la paroisse, une conférence sur le chikungunya et visite des organes de presse de l'Eglise catholique: La Semaine Africaine et Radio Magnificat. Ces activités ont été régies par la Commission paroissiale des moyens de communication sociale (CPMCS).

Philippe MOUNGUIALA

LE BAPTEME DE JESUS

Sommes-nous prêts à remplir nos engagements?

***Textes**: Is.42,1-4.6-7; Ps.28; Ac.10, 34-38; Mt.3, 13-17*

Le Dimanche du baptême de Jésus est aussi en effet celui par lequel nous terminons le temps liturgique qui marque *«Noël»*. Dans la Crèche, nous avons contemplé le Verbe fait chair, à l'Épiphanie nous avons vu la lumière du Christ illuminer les nations des élus au reste; au jour de son baptême, l'œuvre de Dieu se déploie au sauvetage de notre humanité. Pour ce faire, la liturgie nous propose ce dimanche un voyage étonnant. La première lecture s'ouvre en effet sur ce verset d'Isaïe: *«voici (…) mon élu en qui j'ai mis toute ma joie»*, et l'évangile se termine sur cette Parole du Père: *«Celui-ci est mon Fils bien-aimé; en lui j'ai mis tout mon amour»*. Ces deux versets désignent évidemment la même personne, leurs différences nous enseignent le chemin qu'il y a de la prophétie à son accomplissement.

Chers pèlerins de l'an 2020! En prenant l'itinéraire de la première lecture au départ, nous admirons le portrait magnifique du Messie. Il est celui que Dieu soutient, celui en qui il a mis toute sa joie. Il est la lumière des nations, il est l'Alliance de Dieu avec son peuple. De tous ces qualificatifs, le *«Serviteur»* est sans doute celui qui résonne très fort. Le Serviteur est quelqu'un dont la vocation concerne la satisfaction de tout homme, sa mission c'est la *«paix»* pour tous les hommes; c'est bien le fondement du mystère de l'Incarnation du Messie. En chaque homme subsiste l'espérance du salut, le Serviteur est venu nous y conduire par le Chemin de la Persévérance. Le serviteur dont il s'agit n'est pas un personnage qui puisse être envisagé indépendamment de sa mission; celle de faire la volonté de Dieu. C'est une mission remarquable: *«il fera paraître mon jugement en toute fidélité»*. Ainsi, en contemplant le Serviteur à l'œuvre, en nous émerveillant de la délicatesse de celui qui n'éteint pas *«la mèche qui faiblit»* et qui n'écrase pas *«le roseau froissé»*, nous contemplons: la délicatesse de l'amour de Dieu envers tout homme. En effet, Dieu veut redonner à tout homme sa liberté perdue, il veut tous nous rendre à nouveau capables d'aimer. Saint Pierre l'explique dans la deuxième lecture, *«Dieu ne fait pas de différence entre les hommes»*, car il nous regarde en son Fils unique, Jésus-Christ. *«C'est lui, Jésus, qui est le Seigneur de tous»*; c'est lui, Jésus, qui est le Serviteur dont le prophète disait *«j'ai fait reposer sur lui mon esprit»*. Tel est bien le témoignage que nous livre Jean-Baptiste et que Pierre atteste: *«Jésus de Nazareth, Dieu l'a consacré par l'Esprit Saint et rempli de sa force»*. Par la parole de saint Pierre, l'Eglise entière atteste à ce jour qu'elle a vu l'accomplissement de la prophétie en Jésus-Christ.

L'Évangile, nous fait retrouver Jean-Baptiste; qui pour sa part est là pour accomplir non sa propre mission, mais la mission de Dieu. Il doit désigner Jésus comme le Messie. Après avoir entendu son portrait par Isaïe, nous mesurons à quel point l'événement du baptême de Jésus est spectaculaire… même si ceci se passe dans l'extrême humilité de l'un et de la soumission de l'autre.

Frères et sœurs! Voici le Sauveur du monde venant demander le baptême que Jean donne pour préparer les hommes à recevoir la grâce du salut. Or il est, lui, celui qui vient réveiller l'espérance du salut dans toutes les îles lointaines que nous sommes: les païens et les égarés; pour cause, nos cœurs sont isolés dans leurs projets d'autonomie! Voici donc que lui qui n'a pas péché, se laisse ensevelir dans les eaux du Jourdain, c'est-à-dire dans les eaux de notre mort. Celui dont nous avons entendu qu'il *«ne criera pas, [qu'il] ne haussera pas le ton»* est bien l'Agneau que l'on reconnaît à sa douceur, l'Agneau que Dieu offre pour la réconciliation, selon la promesse qu'il avait faite à Abraham. Jean-Baptiste ne mésestime pas la grandeur de cet événement. Il s'exclame et voudrait empêcher Jésus de révéler sa gloire dans l'humilité la plus absolue. La réponse de Jésus est claire: *«laisse-moi faire»*. Jésus n'est soumis a aucune nécessité de recevoir ce baptême parce qu'il choisit de le faire. Il s'agit d'une humiliation volontaire de ce Dieu qui a décidé de se rendre solidaire des hommes. Cette humiliation volontaire et cette obéissance nous apprennent que c'est dans le but d'accomplir les Écritures, c'est-à-dire pour réaliser les prophéties de l'Ancien Testament, notamment celle que nous avons évoquée dans la première lecture.

En outre, nous quelles sont les prophéties que nous réaliserons pour Dieu? Cela est envisageable, peut-être en apportant la joie, la paix, l'amour ou la justice au monde. C'est ainsi qu'il nous sera possible d'accomplir la volonté de Dieu en notre humanité. Ne l'oublions pas, la joie de Dieu est la joie de celui qui aime et qui ne fait qu'aimer pour la gloire de Dieu.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
Aumônier National des Scouts et Guides du Congo

CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES EGLISES CHRÉTIENNES DU CONGO

Bientôt, la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens

La Semaine de prière pour l'unité des chrétiens se déroulera du jeudi 16 au dimanche 25 janvier 2020 sous le thème: *«Ils nous ont témoigné une humanité peu ordinaire»* tiré des Actes des apôtres au chapitre 28 le verset 2. Ce thème rappelle le naufrage historique de Paul sur l'île de Malte et appelle les chrétiens à plus de générosité envers les personnes dans le besoin. La lecture biblique choisie pour cette célébration décrit un périlleux voyage en mer de l'Apôtre Paul. Le bateau est aussi le symbole du parcours parfois tumultueux vers l'unité que les Chrétiens accomplissent ensemble.

Au Congo-Brazzaville, cette année, la clôture de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens sera couplée avec le lancement le samedi 24 janvier 2020, des festivités des 50 ans du mouvement œcuménique au Congo et qui se clôtureront au mois de juillet 2020.

Le calendrier de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens au Congo se présente comme suit:

Jeudi 16 janvier 2020: culte d'ouverture par les ouvriers apostoliques et passation de témoins entre l'Eglise orthodoxe et l'Eglise catholique; **Lieu:** paroisse Cathédrale Sacré-Cœur; **Heures:** de 15h30 à 17h30.

Vendredi 17 janvier 2020: culte œcuménique animé par les mamans chrétiennes en secteurs; **Heures:** 15h30 à 17h30.

Samedi 18 janvier 2020: culte œcuménique animé par les jeunes en secteurs; **Heures:** de 15h30 à 17h30.

Du lundi 20 au vendredi 24 janvier: célébration œcuménique en secteurs; **Heures:** de 15h30 à 17h30.

Samedi 25 janvier 2020: culte de clôture de la Semaine de Prière, présentation du nouveau président en exercice 2020-2022 et lancement du jubilé des 50 ans de l'œcuménisme au Congo; **Lieu:** basilique Sainte Anne du Congo; **Heures:** de 9h00 à 13h00.

Grégoire YENGO DIATSANA
(Ya Grey)

ANNONCE LEGALE
CONGO TERMINAL

Société Anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 40.000.000.000 F. CFA
Siège social: Terminal à conteneurs (enceinte portuaire)
B.P.: 855, Pointe-Noire, CONGO
RCCM: CG PNR 09 B 990
Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date, à Pointe-Noire du 28 juin 2019, enregistré à Pointe-Noire (recette de Pointe-Noire Centre), le 05 Août 2019, sous le numéro 6720, folio 142/22, les actionnaires ont notamment décidé de renouveler jusqu'à à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 les mandats des administrateurs ci-après:

- Monsieur Philippe LABONNE;
- La Société APM TERMINALS BV;
- La Société CONGO TERMINAL HOLDING;
- La Société SAGA CONGO ;
- La Société SDV MINING ANTRAK AFRICA;
- La Société SOCIETE DE PARTICIPATIONS PORTUAIRES ;
- La Société SOCOPAO ;
- La Société SOCOTRANS.

Dépôt dudit procès-verbal a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,

L'Assemblée Générale.

INSERTION LEGALE: CREATION SOCIETE DENOMMEE OGP INNOV
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE (FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

- **DENOMINATION:** OGP INNOV
- **FORME SOCIALE:** SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
- **DATE DE CREATION:** SIGNATURE DES STATUTS SOUS SEING PRIVE LE 09/07/2019, ENREGISTRES A POINTE NOIRE TIE -TIE, LE 01/08/2019, F°141/14, N°911, DEPOSES AU RANG DES MINUTES DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA LE 31/07/19, ENREGISTREMENT DUDIT DEPOT LE 01/08/2019 F°141/13 N°910
- **DUREE SOCIETE:** 99 ANNEES A COMPTER DE LA CREATION
- **MONTANT DU CAPITAL SOCIAL INITIAL:** INTEGRALEMENT SOUSCRIT ET LIBERE PAR LES ASSOCIES EST FIXE A SEPT MILLION CINQ CENT MILLE (7.500.000) FRANCS CFA LIBERE EN TOTALITE PAR LES ASSOCIES EN NUMERAIRE
- **MONTANT DES APPORTS:** SEPT MILLION CINQ CENT MILLES (7.500.000) FRANCS CFA
- **NOMBRE DES TITRES:** 1500 ACTIONS
- **SIEGE SOCIAL:** HAMEAU DE LA LOYA 166 AV. TCHIKAYA U-TAMSI C/Q 111, ARR.1 LUMUMBA POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)
- **PRESIDENT:** MONSIEUR CONSTANT TSOUZA DEMEURANT A POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO) ARR.1 LUMUMBA, C/Q 111, 166, AV.TCHIKAYA U-TAMSI
- **OBJET SOCIAL:** FORMATION ET COACHING INDIVIDUEL ET DE GROUPE; AUDIT DES PROCESSUS INDUSTRIELS EN VUE DE LEUR AMELIORATION; QUESTIONNEMENT ET CONSTRUCTION DE CAHIER DES CHARGES POUR REPONDRE AU STRICT BESOIN DE NOS CLIENTS; ASSISTANCE AU SCREENING DES SOLUTIONS ET SELECTION DES SOLUTIONS QUI REPONDENT AUX OBJECTIFS DES PROJETS DE NOS CLIENTS; SUPERVISION DES PROCESSUS DE PRODUCTION ET MAINTENANCE SUR LES INSTALLATIONS PETROLIERES; DESIGN ET SUPERVISION DES OPERATIONS SUR PUITS (WIRE-LINE, WORK-OVERS, ACTIVATION DES PUITS, ETC…); EVALUATION DES COUTS D' ABANDON DES SITES; ASSISTANCE A L' INGENIERIE DU CONTENU LOCAL DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EXPLOITATION ET ABANDON DES SITES INDUSTRIELS; LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES DIVERSES SUCEPTIBLES DE CREER DE LA VALEUR POUR LES CLIENTS ET LA SOCIETE, ET SE RATTACHANT A NOTRE OBJET SOCIAL…
- DATE D'IMMATRICULATION AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE -NOIRE: LE 02 AOUT 2019 RECEPISSE DE DEPOT AU RCCM: N° 19 DA 1068.
- NUMERO REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM): CG/PNR/19 B 329.

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE

TECOR CONGO

Société à responsabilité limitée au capital de 61.000.000 de Francs CFA
Siège social: 42, Boulevard Loango, B.P.: 5361, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/08 B 496

FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE TECOR CONGO PAR LA SOCIETE LOANGO ENVIRONNEMENT ET DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE TECOR CONGO

1. Aux termes du traité de fusion par absorption de la société TECOR CONGO par la société LOANGO ENVIRONNEMENT, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 18 décembre 2019, sous le répertoire n° 196/2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 23 décembre 2019, sous le n° 10461, folio 235/7:

la société TECOR CONGO a fait apport à la société LOANGO ENVIRONNEMENT de tous les biens composant son actif net à la date du 30 septembre 2019;

du fait de la transmission à titre universel de son patrimoine à la société LOANGO ENVIRONNEMENT, la société TECOR CONGO se trouvera dissoute de plein droit à la date de réalisation définitive de la fusion, à savoir le 1er octobre 2019;

2. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société LOANGO ENVIRONNEMENT en date, à Pointe-Noire, du 16 décembre 2019, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOIJLA, Notaire à Brazzaville, le 18 décembre 2019, sous le répertoire no 195/2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 23 décembre 2019, sous le n°10463, folio 235/9, les Actionnaires de la société ont notamment décidé:

d'approuver la fusion de la société LOANGO ENVIRONNEMENT par absorption de la société TECOR CONGO avec effet au 1er octobre 2019, après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion par lequel la société TECOR CONGO fait apport à la société LOANGO ENVIRONNEMENT de tous les biens composant son actif nef à la date du 30 septembre 2019;

la dissolution sans liquidation de la société TECOR CONGO avec effet au 1er octobre 2019, du fait de la fusion de la société LOANGO ENVIRONNEMENT par absorption de TECOR CONGO, et de la transmission universelle du patrimoine de la société Absorbée à la société Absorbante.

Dépôt desdits actes a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

L'inscription de la décision de dissolution de la société TECOR CONGO au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire et de sa radiation dudit registre ont été constatées en date du 27 décembre 2019, sous le numéro 5477.

Pour avis,

L'Administrateur Général de la société LOANGO ENVIRONNEMENT.

FINANCES

Le système bancaire chinois au cœur d'une formation à Brazzaville

Le siège de la BSCA a abrité du 29 novembre au 27 décembre dernier, à Brazzaville, un stage de formation sur la finance bancaire en Afrique. Organisé par le ministère du Commerce et l'Université centrale des finances et de l'économie de la République populaire de Chine, en partenariat avec le ministère des Finances et du budget du Congo, ce séminaire a réuni des cadres congolais du ministère des Finances et des banques.

A la fin de la cérémonie de clôture

Selon Didace Anselme Liboko, directeur de la coopération du ministère congolais des Finances et du budget, *«ce séminaire a non seulement rappelé les fondamentaux, mais aussi a permis aux auditeurs de se familiariser avec la finance, la finance verte et la finance inclusive. Le leitmotiv a été la gestion des risques de crédit, la gestion des taux d'intérêts, le processus prudent de gestion actif-passif.»*

Au total, 45 stagiaires du ministère des Finances et de l'économie, de la Banque du Congo (LCB), de la Banque sino-congolaise pour l'Afrique et de l'A.C.P.C.E (Agence congolaise pour la création des entreprises) ont participé à ce séminaire. Basé sur la présentation de l'économie et la culture chinoises de manière globale, il s'est focalisé sur le thème de la banque et de la finance, suivant une série de conférences qui s'est articulée autour de *«la politique et le développement économiques de la Chine, la gestion des banques commerciales en Chine, les institutions et marchés financiers»*.

Remerciant le bureau du conseiller commercial de l'ambassade de la République populaire de Chine au Congo, le ministère des Finances et du budget du Congo, tout comme la Banque BSCA pour leur soutien, le représentant de l'université a, au nom de cet établissement d'enseignement supérieur, félicité tous les stagiaires, les experts et professeurs qui ont travaillé dur pour la réussite de cette formation, ainsi que les responsables des départements concernés pour leur aide. Ce stage de formation, a-t-il poursuivi, a renforcé la compréhension et l'amitié entre la Chine et le Congo à travers des discussions et des échanges. *«Grâce à cette formation, les stagiaires pourront apprendre davantage sur le développement économique, la culture, la banque, le marché des changes et le développement des entreprises de la Chine. Et grâce à l'apprentissage continu, ils appliqueront ce qu'ils ont appris et utiliseront pleinement les connaissances et les compétences acquises, en s'efforçant de promouvoir le développement économique et financier du Congo et de contribuer davantage à la construction du pays. Nous pensons qu'avec les efforts conjoints des deux parties, la coopération sino-congolaise aura des résultats plus pratiques»*, a indiqué Zhang Jianyu, directeur général de la Banque sino-congolaise pour l'Afrique.

Clôturant le séminaire, la conseillère économique et commerciale de l'Ambassade de la République populaire de Chine au Congo, Yang Peipei, a déclaré: *«la coopération entre les deux Etats s'est déjà illustrée par la création conjointe de la Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique (BSCA), qui constitue un vecteur important pour le développement économique et social du Congo, en facilitant la promotion et le financement des projets. Le Congo est choisi comme un des pays pilotes dans la coopération Chine-Afrique. Les huit initiatives majeures* (du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, Ndlr) *s'alignent parfaitement sur le Plan national de développement (PND 2018-2022) et le projet de société du président de la république devenu programme du Gouvernement congolais, intitulé "La Marche vers le développement (2016-2021)". Dans le cadre de ces huit initiatives, nous allons valoriser avec nos amis congolais, la potentialité de l'économie de leur pays, afin de réaliser des performances durables et soutenables.»*

Pour mémoire, l'Université centrale des finances et de l'économie (UCFE) est classée parmi les établissements éducatifs soutenus par l'Etat chinois dans le cadre du *«Projet 211»*. Elle est une université nationale de la *«plate-forme supérieure d'innovation»* des disciplines dominantes. Elle a été sélectionnée parmi les premières pour les plans de construction *«double de première classe»* par le ministère de l'Éducation. Elle a formé plus de 140. 000 talents de haute qualité à tous les niveaux pour le développement économique et social de la Chine. Elle est connue également sous le nom de *«berceau de spécialistes de la Chine en matière de gestion financière»*. Depuis qu'elle a entrepris des projets d'aide à l'étranger en 2006, elle a déjà réalisé 69 programmes de formation dans le cadre de l'aide étrangère et formé 1.729 fonctionnaires de 98 pays.

Viclaire MALONGA

SANTÉ

Les antibiotiques mal utilisés ont un impact sur l'environnement

La sensibilisation des étudiants à l'utilisation responsable des antibiotiques a été au centre d'une rencontre d'échange organisée en décembre dernier à l'auditorium de l'université Marien Ngouabi. Ces étudiants sont venus des facultés des sciences techniques et de la santé. La cérémonie a été patronnée par le professeur Désiré Lilonga- Boyenga, directeur de l'Ecole nationale supérieure polytechnique représentant le recteur.

Des jeunes étudiants à la fin de l'atelier

Une alimentation saine garantit la bonne santé. La planète aura plus de 8 milliards de personnes d'ici à 2030. L'objectif de la FAO est d'atteindre l'objectif 2 des ODD, qui est zéro faim. De fait la croissance de la population implique l'élargissement des espaces cultivables. Seulement ceci provoque la diffusion des bactéries qui peuvent engendrer des pathologies.

Les antibiotiques, connus pour lutter contre les infections dues aux bactéries, sont malheureusement utilisés de façon abusive. Le docteur Esther Ontsara Ngoyi, médecin biologiste, pense que les médecins doivent éviter de prescrire des antibiotiques en tout temps. Les pharmaciens de leur côté ne doivent pas vendre les antibiotiques sans ordonnance. Car l'utilisation démesurée des antibiotiques fait émerger les souches résistantes. Ainsi, on se retrouve avec des infections que l'on ne peut plus traiter. Les universités ont un rôle à jouer dans cette sensibilisation, en vue de réduire la résistance aux antibiotiques.

Ouvrant les travaux, Désiré Lilonga-Boyenga a déclaré que *«l'efficacité des antibiotiques permet la préservation de la santé humaine et animale. Cependant de nos jours l'utilisation massive et inappropriée d'antibiotique en médecine humaine et vétérinaire a aggravé le problème de la résistance aux anti microbiens»*.

L'homme est l'acteur principal dans la lutte contre la résistance aux antis microbiens. *«Nous devons changer nos habitudes vis à vis des antibiotiques chez l'homme, dans l'agriculture et l'élevage»*, a dit Nguimbi Mouele, étudiant en première année de thèse à la faculté des sciences techniques.

Cette rencontre était la dernière de la semaine mondiale pour le bon usage des antibiotiques après la conférence débat tenue le 29 novembre au siège de la FAO. Cet échange avait réunis les pharmaciens, les médecins prescripteurs et les membres de l'association congolaise des docteurs vétérinaires. A cette occasion, Suze Percy FILIPPINI déclarait: *«le recours aux antibiotiques a, sans conteste, amélioré la santé des populations en réduisant considérablement la mortalité due aux maladies infectieuses comme la pneumonie et la tuberculose. Il en va de même pour la santé animale, dont la préservation est essentielle pour assurer le bien-être animal et garantir la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire.»*

Jeannette Laure MAVOUNGOU
(Stagiaire)

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Des progrès certes, mais de nombreux défis à relever aussi!

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) ont organisé un atelier d'évaluation sur l'état d'avancement de l'Accord de partenariat volontaire (APV) visant à améliorer la gouvernance forestière. Le bilan des activités relève des progrès réalisés dans sa mise en œuvre, tout comme des défis à relever. L'atelier s'est déroulé jeudi 19 décembre 2019 au ministère de l'Economie forestière, à Brazzaville

Christian Mounzéo et Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo

Ouverte et clôturée par Christian Mounzéo, coordonnateur de la RPDH, en présence de Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, chargée du programme ressources naturelles et des droits des communautés forestières à l'OCHD, cette rencontre a regroupé des participants venus d'administrations publiques, d'institutions internationales, du secteur privé et d'organisations de la société civile. Elle a permis de présenter des perspectives sur le renforcement de l'APV et l'amélioration de la gouvernance forestière à partir des études indépendantes réalisées à dessein. Malgré les efforts fournis dans le cadre de cet Accord, de nombreux défis restent à relever, notamment la persistance de nombreuses illégalités dans l'exploitation du bois et sur le non-respect des droits des communautés locales et des populations autochtones.

Les participants ont échangé sur la transparence et la redevabilité dans le secteur forestier. Ils ont réfléchi sur les mesures idoines susceptibles de faire de l'APV un levier de lutte contre l'exploitation illégale des forêts. Après débat, ils ont été informés et sensibilisés sur les impacts de l'APV et de la corruption dans le secteur forestier. Ils ont à la fin des travaux pris des mesures correctives.

Clôturant les travaux, Christian Mounzéo a souligné que *«des avancées notoires ont été enregistrées dans le cadre cet Accord de partenariat volontaire en matière de législation. Les réformes en cours sont une opportunité pour pouvoir mettre en exergue l'ensemble de ces avancées, particulièrement la loi forestière qui a donné l'occasion à la société civile de s'impliquer suffisamment et de pouvoir intégrer dans le nouveau corpus juridique le principe de la participation des communautés locales et des populations autochtones»*.

Toutefois, a-t-il souligné, des défis et des préoccupations restent à relever. Par exemple, le renforcement de la traçabilité en ce qui concerne les revenus liés à l'exploitation forestière, et le manque de textes d'application du code forestier adopté depuis deux ans. Il y a donc urgence. Puisque dans le Code forestier existent des dispositions légales qui imposent l'obligation de la divulgation des revenus forestiers, de la part de toutes les entités publiques qui traitent des questions forestières et de toutes les entreprises publiques ou privées qui doivent verser des dividendes à l'Etat.

Philippe BANZ

SANTÉ

L'hôpital général Adolphe Sicé vers une gestion plus efficace

L'hôpital général Adolphe Sicé que dirige le médecin colonel Jean Raoul Chocolat a organisé le 24 décembre dernier, la deuxième session de son comité de direction, sous le patronage du Pr. Jean Richard Bileckot, président du comité de direction.

Au terme des travaux, la quarantaine de participants a adopté plusieurs délibérations relatives au plan opérationnel 2020; au plan d'investissement pluriannuel 2020-2024; au plan d'amélioration continu des soins 2020-2024; au guide de recrutement et d'embauche; au guide de licenciement; à la révision des tarifs forfaitaires d'hospitalisations hebdomadaires et au plan pluriannuel de formation 2020-2024.

Les participants ont, dans les recommandations, souhaité la mise en place d'une participation communautaire pour la prise en charge gratuite de la césarienne; la mise en place d'un comité de gestion composé du directeur général, des directeurs divisionnaires, de l'agent comptable près l'hôpital général A. Sicé et du délégué du contrôle budgétaire afin de renforcer la gestion participative de l'hôpital; le renforcement de la stratégie de la référence contre référence des patients à l'hôpital général A.Sicé en collaboration avec la direction départementale de la santé de Pointe-Noire; le recrutement du personnel médical, paramédical et d'appui en tenant compte des besoins et priorités des services; la réunion des conditions pour la tenue de la commission administrative paritaire. Ils ont en outre recommandé de faire le plaidoyer pour le transfert et le traitement de la dette de l'hôpital par la Caisse congolaise d'amortissement; de mettre en place des stratégies de rattrapage des personnes ayant abandonné ou perdues de vue; des personnes vivant avec le VIH/Sida en liaison avec la direction départementale de la santé de Pointe-Noire; de faire un plaidoyer en vue de l'élaboration d'une convention collective harmonisée applicable aux travailleurs des hôpitaux généraux du Congo; de formaliser des rencontres mensuelles avec les partenaires sociaux; de procéder à la finalisation des comptes administratifs et financiers 2018 d'ici à la fin du mois de janvier 2020; d'organiser une session extraordinaire du comité de direction courant premier trimestre 2020, afin d'examiner et d'adopter le projet du budget 2020.

«Nous retiendrons que cette session du comité de direction aura doté l'hôpital d'un outil majeur de travail qui permettra d'améliorer la qualité de l'offre de soins de santé et d'assainir en permanence le climat social en son sein. De ce point de vue, on peut dire que les résultats sont atteints», a indiqué Jean Raoul Chocolat qui s'est réjoui de l'aboutissement heureux des travaux.

Le président du comité de direction a rappelé que ''l'une des réformes majeures adoptées en 2016 à Ewo est celle de la réforme hospitalière. Elle renforce la redevabilité de l'hôpital envers l'institution du système de santé, mais surtout à l'égard de l'attente de la population''.

Rendez-vous a été pris sur le terrain du travail par tous les membres du comité de direction.

Equateur Denis NGUIMBI

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société CHANG QING TECHNIQUE CONGO, en sigle C.Q.T.C, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de 10.000.000 francs CFA dont le siège social est sis au n° 64, de la rue Mouila, Ouenzé, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le N° CG/BZV/12 B 3611 du 26 juillet 2012;

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée Générale de l'Associé du 09 décembre 2019, l'associé unique de ladite société a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 16 décembre 2019, sous le n° M2/19-825 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Greffier en Chef,

Maître Clément NGATALI

«CONGO MARITIME FISHERIES COMPANY»
En sigle C.M.F.C
Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 2 000 000 FRANCS CFA
Siège social: Quartier Vindoulou, Arrondissement V, POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-trois décembre deux mil dix-neuf, enregistré le vingt-six décembre de la même année au Domaine et Timbres de Pointe-Noire Loandjili, Maître Yvon Dominique GNALI-GOMES, Notaire, a reçu les statuts de la société dénommée «CONGO MARITIME FISHERIES COMPANY», en sigle C.M.F.C, SARL, au capital de Francs CFA DEUX MILLIONS (2.000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, quartier Vindoulou, Arrondissement V.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et partout ailleurs:
- La pêche et toutes activités maritimes attrayantes à l'exploitation des produits halieutiques;
- L'importation, l'exportation et la commercialisation des produits extraits de la pêche maritime.

Monsieur Daladi MOUSSA GARBA est nommé Gérant de la société pour le premier exercice.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N°RCCM CC/PNR/19 B 513.

Pour avis,
Le Gérant.

IN MEMORIAM

9 janvier 2019-9 janvier 2020. Voici exactement une année, mieux douze mois, que la mort, avec sa cruauté légendaire, arrachait à l'affection de sa grande famille Monsieur Laurent ONDZE-MASSAKI, notre très cher frère, père et grand-père.
Ces douze mois écoulés n'ont nullement émoussé des mémoires de nous, ses frères et sœurs, ce douloureux moment et le grand souvenir de frère guide qu'il demeurera pour chacun de nous.
A l'occasion de cette date anniversaire de sa tragique disparition, nous prions les parents, beaux-parents ainsi que les amis et connaissances d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Que Dieu tout-puissant, Maître suprême de l'univers, garde et protège son âme!

Maître Prosper MOUTSOUKA, Notaire
Titulaire d'un Office Notarial, sis à Pointe-Noire, 104, Avenue MOE KAAT MATOU, Immeuble MASSEKE, face J.J. LOUKABOU, B.P.: 8141, Téléphones: 06 664 24 99/05 587 03 53
E-mail:mouts_prosper@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal en la forme sous seing privée de l'Assemblée Générale à caractère Extraordinaire de l'associé Unique de la Société NGOYO, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de F.CFA UN MILLION (1 000 000), dont le siège est à Pointe-Noire, immeuble Liliane, Administrée et gérée par Monsieur RUNACHER Jean Michel, Boîte Postale: 212, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM CG/PNR 13-B-876, NIU numéro M 2006110000344118, dressé en date à Pointe-Noire du trois octobre deux mil dix-sept, enregistré à Pointe-Noire Centre, le six juillet deux mil dix- huit, sous Folio 124/38 N°4800, l'associé Unique de la société ci-dessus citée, a décidé de:
- La Dissolution anticipée, à compter du 3 octobre 2017, et de la liquidation, conformément aux dispositions des articles 23 et 24 des statuts de la société enregistrés à Pointe-Noire, Tié-Tié, le 12 Août 2005, sous le numéro 1300, Folio numéro 122;
- Le liquidateur de la société est Monsieur Gilles d'ARGOUGES, de nationalité Française, exerçant la fonction de Directeur Financier, Juridique, Association et Marketing de la société Perenco Congo S.A., lequel élit domicile au siège social de la Société, déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur;
- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, payer le passif et de transférer le solde de la Société;
- L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraineraient.

Pour Avis,
Maître Prosper MOUTSOUKA,
Notaire.

ANNONCE LEGALE
SOCIETE ALPHA NATIONAL COMPANY
EN ABREGE «S.A.N.C.»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10 000 000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 40, RUE KINKALA, ARRONDISSEMENT NO 4 MOUNGALI
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM BRAZZAVILLE NO RCCM CG/BZV/10 B 1998

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires en date à Brazzaville du 12 Avril 2019, enregistré aux services des impôts de Poto-Poto à Brazzaville, le 21 Octobre 2019, sous f°194/7, no 1818, les Associés ont prononcé la dissolution anticipée de la société dite «Société Alpha National Company», en sigle «S.A.N.C.», à compter du 12 Avril 2019. Ils ont, en outre, procédé à la désignation de Monsieur BALDE Alphadio, Gérant de ladite société et du Cabinet Comptable dénommé «NOL-COMPTA», ayant son le siège situé 115, rue Madingou, Arrondissement no 4 Moungali à Brazzaville, représenté par Monsieur NGOND-ZI Laurent, en qualité de liquidateurs. Le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société dissoute sis 40, rue Kinkala, Arrondissement no 4 Moungali, à Brazzaville, République du Congo. En application de l'article 58 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Droit Commercial Général, la déclaration en a été faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, par le dépôt des pièces le 19 Décembre 2019, sous le no 19 DA 443. L'inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée le 19 Décembre 2019, sous le no RCCM CG/BZV/10 B 1998.

Pour avis,
M. BALDE Alphadio

Maître Prosper MOUTSOUKA, Notaire
Titulaire d'un Office Notarial, sis à Pointe-Noire, 104, Avenue MOE KAAT MATOU, Immeuble MASSEKE, face J.J. LOUKABOU, B.P.: 8141, Téléphones: 06 664 24 99/05 587 03 53
E-mail:mouts_prosper@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal en la forme sous seing privée de l'Assemblée Générale à caractère Extraordinaire de l'associé Unique de la Société NOUMBI, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de F.CFA UN MILLION (1 000 000), dont le siège est à Pointe-Noire, immeuble Liliane, Administrée et gérée par Monsieur FAILLENET Eric, Boîte Postale: 212, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM CG/PNR 13-13-875, NIU numéro M 2006110000356130, dressé en date à Pointe-Noire le trois octobre deux mil dix-sept, enregistré à Pointe-Noire Centre, le six juillet deux mil dix-huit, sous Folio 124/38, N°4800, l'associé Unique de la société ci-dessus citée, a décidé de:
- La Dissolution anticipée, à compter du 3 octobre 2017, et de la liquidation, conformément aux dispositions des articles 23 et 24 des statuts de la société enregistrés à Pointe-Noire, Tié-Tié, le 12 Août 2005, sous le numéro 1299, Folio numéro 122 ;
- Le liquidateur de la société est monsieur Gilles d'ARGOUGES, de nationalité Française, exerçant la fonction de Directeur Financier, Juridique, Association et Marketing de la société Perenco Congo S.A., lequel élit domicile au siège social de la Société, déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur;
- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, payer le passif et de transférer le solde de la Société;
- L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraineraient.

Pour Avis,
Maître Prosper MOUTSOUKA,
Notaire.

ANNONCE

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
EN STATISTIQUES
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

DEMANDE DE COTATION N°002/PSTAT /20

1. Le Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) se propose de lance une consultation pour l'acquisition du matériel et fournitures de bureau; la location des véhicules pour couvrir les opérations du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) du Congo. Les différentes acquisitions sont réparties en lots suivants:

	ARTICLES DEMANDES	QUANTITES
	ACQUISITION MATERIEL ET FOURNITURES DE BUREAU	
LOTS	Bidons plastique de contenance 25 Litres (déjà nettoyés)	165
	Pelles	77
	Machettes	77
	Lampes torches	77
	Cartons de grosses piles de torches	90
1	Cartons de piles Alcaline de GPS	90
	Haches	80
	Imperméables	320
	Bottes	320
	Pierre noire	170
2	Gilets de sauvetage	90
3	Matelas	320
4	Convertisseur chargeur	90
	Groupe électrogène	80
	Kit camping house	320
	Réchaud à pétrole	80
	Marmites	100
	Assiettes	170
5	Gobelets	170
	Cuillères	170
	Couteaux	170
	Fourchettes	170
	Pack de 2 stylos/agent/mois	320
	Gomme	320
	Correcteur	320
	Pack de 2 Crayons	320
	Pack de 3 Taille-crayons	320
6	cahiers de 100 pages/agent/pour terrain	320
	Planchette/agent pour écrire	320
	Pack de 2 règles graduée plastique 50 cm,	320
	Fourre-tout ou trousseau	320
	Chemise à sangle pour mettre les documents	320
	Chemise à sangle	100
	Cartouche d'encre d'impression M750	
	Encre HP Color Laser Jet M750 Couleur Noir 650A (CE270A)	6
	Encre HP Color Laser Jet M750 Couleur Cyan 650A (CE271A)	5
	Encre HP Color Laser Jet M750 Couleur Magenta 650A (CE273A)	5
	Encre HP Color Laser Jet M750 Couleur Jaune 650A (CE272A)	5
	Cartouche d'encre d'impression A0 HP Designjet Z2100 Photo	
	Encre HP Color HP Designjet Z2100 Photo Lingh magenta 70 (ML)	5
	Encre HP Color HP Designjet Z2100 Photo Ligh cyan 70 (LC)	5
	Encre HP Color HP Designjet Z2100 Photo, photoblack 70 (PK)	5
	Encre HP Color HP Designjet Z2100 Photo Ligh gray 70 (LG)	5
	Encre HP Color HP Designjet Z2100 Photo Matte Black 70 (MK)	5
	Encre HP Color HP Designjet Z2100 Photo Cryan 70 (C)	5
7	Encre HP Color HP Designjet Z2100 Photo Magenta 70 (M)	5
	Encre HP Color HP Designjet Z2100 Photo Yellow 70 (Y)	5
	Disque dur externe 2TB 2.5»	5
	Antivirus Kaspersky Internet Security 2017-4UTLS-1AN	10 pour deux postes
	Rouleau papier blanc Clairefontaine 80g (3FT) 914mmx50m-A0+Promo	10
	Rame de papier A3 80g blanc qkdcz paquet 500	100 Cartons
	Rame de papier A4 80g blanc Gold paquet 500 ukhcz	100 Cartons
	Chemise à sangle Exacompta Unite	100 Cartons
	Chemise cartonnée Exacompta tq Unite	200 Cartons
	Sous chemise Unite ref 850000	200 Cartons
	Marqueur permanent Schneider noir 133	100 Cartons
	Marqueur permanent Schneider rouge 133	100 Cartons
	Marqueur permanent Schneider blue 133	100 Cartons
	Tops 505 Stylo noir stqz Schneider Unite	10 Cartons
	Tops 505 Stylo rouge stqz Schneider Unite	10 Cartons
	Tops 505 Stylo bleu stqz Schneider Unite	10 Cartons
	LOCATION VEHICULE	LOCATION VEHICULE
8	Location véhicule: Kintele et Ile Mbamou- Cuvette-Pool	8
9	Location véhicule: Sangha -Plateaux	7
10	Location véhicule: Kouilou-Niari-Lékoumou-Bouenza	13

2. Chaque soumissionnaire peut participer à un ou plusieurs lots.
3. Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer gratuitement la demande de cotation auprès de l'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT), sise derrière l'ambassade des États Unis d'Amérique au Congo, bloc1, parcelle 70/59 bis, arrondissement 2 Bacongo, tél: +242 22 613 31 08; E-mail: pstatcongo@gmail.com de 9h 00 à16 h00
4. Les offres doivent être envoyés sous plis fermé à l'adresse sus indiquée.
5. La date limite de depôt des offres est fixée au jeudi 23 janvier 2020 à 12h 00.
6. L'offre doit porter la mention suivante: «A NE PAS OUVRIR, LOT N°xxx»
7. Les soumissionnaires demeurent liés par leur offres pendant 45 jours. La séance d'ouverture des plis n'est pas publique.

Fait à Brazaville le 09 janvier 2020

Le Coordonateur,

Patrick Valery ALAKOUA.-

PRIX «SANZAS», LE TROPHÉE DES CRÉATEURS

Les lauréats de la 17e édition primés à Brazzaville

Les lauréats de la 17e édition des prix «Sanza», le trophée des créateurs, un événement annuel organisé depuis 2003 par le Groupe Pella Yombo (GPY) de Beethoven Henri Germain Pella Yombo, sont connus. Leurs noms ont été dévoilés au cours d'une cérémonie qui a eu lieu fin décembre 2019, dans la salle Canal Olympia, à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville. C'était sous le patronage de Dieudonné Moyongo, ministre de la Culture et des arts.

Photo de famille des récipiendaires autour du ministre de la culture et des organisateurs de l'événement

Présidé par Claure Kombo, le jury a primé les lauréats dans huit catégories.

En Littérature, le trophée a été décerné à Julien Makaya Nzoundou, psychologue- clinicien, enseignant, consultant et essayiste, auteur de «La saison des perversions (roman)», «L'appel du Kilimandjaro» (poésie); «Métempsycose constitutionnelle en République du Congo» (essai) et «Crise et décadence de l'Afrique noire, les versets nègres» (essai).

Peintre réaliste, naturaliste et symboliste spirituel, professionnel depuis 2002, Denis Noël Mouello a décroché le trophée de la catégorie Peinture.

En Mode, le prix a été attribué à Sakia Lek (Sakia Lékoundzou, à l'état civil), designer et créatrice de mode vivant à califourchon entre les Etats-Unis d'Amérique et le Congo.

Dans la catégorie Sculpture, le jury a jeté son dévolu sur Anatole Koutibissa, reconverti dans la sculpture en 1996. Le sculpteur a été à bonne école chez Virgile Mounkala, Dominique Ntembe et Daniel Malanda.

Créateur, en 2010, de la compagnie de théâtre «Socle d'art contemporain», et animateur des ateliers de théâtre aux Ateliers Sahm de la renommée artiste-peintre congolaise Bill Kouelany à Brazzaville, Thalès Zokéné s'est vu décerner le prix de la catégorie Théâtre.

La catégorie Cinéma a vu le couronnement d'Albé Diaho, auteur, réalisateur et scénariste, qui est dans le septième art depuis 2010. Le lauréat a déjà tourné dans «Ma conscience et moi» de Ciné art connexion en tant qu'acteur; «Ne faites pas ça chez vous», en tant que réalisateur scénariste...

En Musique, c'est Davy Kassa, la coqueluche du moment dans le registre tradi-moderne, tirant son inspiration des reliques musicales des Akoua, qui a retenu l'attention du jury.

Le mythique orchestre les Bantous de la capitale, fondé en 1959 au célébrissime bar Faignond, à Poto-Poto, le troisième arrondissement de la capitale congolaise, s'est vu attribuer le trophée de la catégorie Reconnaissance.

A rappeler que le coup d'essai des Sanzas a eu pour seul lauréat le chanteur Jean Serge Essous, un des cofondateurs des mythiques orchestres les Bantous de la capitale, à Brazzaville, et OK Jazz, à Kinshasa, décédé le 25 novembre 2009, dans la capitale congolaise.

Diashley MASSAMBA (Stagiaire)

LANGUES

La gouvernance linguistique au centre d'un débat

La Fondation Niosi a organisé mercredi 18 décembre 2019 un débat sur la Gouvernance linguistique à l'Institut français du Congo (IFC) à Brazzaville, un débat sur la gouvernance linguistique au Congo.

Sous la modération du Dr Auguste Miabéto, linguiste, le thème a été développé par le Pr Josué Ndamba, linguiste, de la Fondation Niosi. «Tout passe par la langue, si on veut connaitre et développer son milieu. On ne peut connaître un milieu que par la langue», a affirmé le conférencier.

Au Congo, la politique linguistique est absente. Pour surmonter cette faiblesse, Josué Ndamba a expliqué que *«Si nous voulons développer notre milieu, il faut le connaitre. On ne peut le connaitre que par la langue. Chercher à connaitre un milieu donné à travers une langue qui n'est pas celle du milieu est difficile. Il faut une grande sensibilisation auprès des autorités pour leur faire prendre conscience, qu'elles sachent qu'il y a un problème pendant qu'il faut combler, au moins dans le domaine de l'éducation».*

Le conférencier a souligné l'une des conséquences de cette situation. Les pourcentages des résultats aux examens d'Etat

Josué Ndamba et Auguste Miabéto

sont faibles à cause des langues d'enseignement. Les enfants apprennent avec des langues d'emprunt. Partout, où on a mené des expériences avec des écoles pilotes, dans lesquelles l'enseignement se dispensait dans les langues locales, les résultats étaient meilleurs. L'exemple du Sénégal avec la langue Wolof. *«Il faut utiliser sa propre langue pour prétendre se développer»,* a argué Josué Ndamba. Et d'ajouter: «Les différentes Constitutions qui se sont succédé au Congo ne valorisent pas les langues du pays. Les deux langues nationales adoptées ne sont que véhiculaires. La langue officielle reste le français. Les ministères de la Culture, qui se sont succédé, n'ont pas encore proposé des lois ou des décrets pour l'utilisation des langues nationales que sont le Lingala et le Kituba dans l'administration ou en tout autre lieu, officiel. Aucun texte juridique n'est pris pour fixer les domaines dans lesquels on doit utiliser les langues nationales. Le Congo n'a jamais mis en place un institut de langues nationales de recherches ou une académie des langues nationales pour la normalisation de ces langues. Ces instruments permettraient d'organiser des activités culturelles pour élever les langues nationales et d'autres langues congolaises et inciter les jeunes à utiliser les langues de chez eux. L'Etat ne dispose d'aucune structure à même de soutenir et encourager les langues, en dehors des chassons». Il a conclu qu'au Congo, le développement des langues demeure encore un grand défi.

Philippe BANZ

MUSIQUE

Mfumu plonge à la source de la rumba

Si l'on se devait de résumer la vie intellectuelle de Mfumu Di Fua Di Sassa, on dirait sans hésiter qu'elle est dominée par sa passion pour la musique congolaise moderne. En témoigne son récent ouvrage – le quatrième consacré à la musique congolaise, hormis les articles de la revue Rétro Histoire et Mémoire – *La rumba congolaise au cœur de la musique africaine*, dédié aux Bantous de la capitale, à l'occasion de leur soixantième anniversaire.

La couverture du livre

L'ouvrage qui couvre la période des années 1930 jusqu'à nos jours, contient une galerie de quarante et un portraits – dont dix-sept pour les musiciens de Brazzaville – des grandes figures de la musique congolaise des deux rives du Congo, qui s'ouvre avec Paul Kamba et Henri Bowane et se termine par Fally Ipupa, en passant par Kabasele, Essous, Tabu Ley, Franco, Nyoka Longo, Abeti Masikini, Papa Wemba, etc.

A Brazzaville, la première association musicale est le groupe Bonne espérance qui voit le jour, en 1932, à l'initiative de Paul Kamba et Bowane. On compte dans ce groupe musical plusieurs femmes: Marie Omboko, Julienne Elombe, Madeleine Kota, Rosalie Eyaké, Henriette Eboma.

A Léopoldville, à la même époque, la musique congolaise naissance est l'émanation de «chanteurs individuels» et d'associations comme les Seventy Boy constitués de Congolais et d'Africains d'origine ghanéenne. Ces associations comprennent, elles aussi, en leur sein, des femmes. Dès cette époque, nous dit l'auteur, les échanges entres les musiciens des deux villes riveraines prennent corps. Puis émergeront, dans le courant des années 1950 et le début des années 1960, les grands orchestres qui marqueront de leurs empreintes le musique congolaise et, au-delà, la musique africaine: African Jazz, Ok Jazz, Rock'A Mambo, Bantous, African Fiesta, Negro Band et d'autres formations musicales. Et vers la fin des années 1960, se créeront les orchestres jeunes. On les appelle ainsi, en raison du fait que les musiciens de ces ensembles sont, dans leur majorité, de très jeunes artistes, lesquels proposent à un public essentiellement jeune, un style musical qui se différencie très nettement dans ses lignes mélodiques, des grandes formations musicales ayant pignon sur rue à Kinshasa. Citons Los Nickelos, Stuckas Boys, Zaïko Langa Langa, Bella Bella, Empire Bakuba, Lipua Lipua, etc. L'avènement de ces ensembles sur la scène musicale de Kinshasa est le phénomène marquant des années 1960-1970.

Mfumu décèle au moins deux constantes dans la musique congolaise moderne: primo, la majorité des musiciens congolais des deux rives, d'hier et d'aujourd'hui, n'ont pas appris la musique dans les conservatoires; ce sont, pour la plupart d'entre eux, des *«musiciens d'instinct»*, comme le dit l'auteur, qui ont appris la musique sur le tas. Ces artistes, de manière générale, *«sont guidés par une oreille et une mémoire exceptionnelle. Ils ont souvent des difficultés insurmontables à écrire leurs chansons, œuvres remarquables au demeurant.»*

Il est à remarquer cependant, à la suite de l'auteur, que certains musiciens qui ont fait les beaux jours de la rumba congolaise, durant les décennies 1950-1970, ont acquis les bases du solfège et les techniques du chant dans des chorales chrétiennes. C'est le cas, par exemple, de Kabasele, Tabu Ley, Kouka Célestin, Vicky Longomba. D'où la maîtrise par ces artistes du chant, qui les placent à mille lieux des criailleries de certains chanteurs d'aujourd'hui.

Une deuxième constante de la musique congolaise moderne est la précocité de ses acteurs: «Souvent, ils s'aventurent, entre 13 et 15 ans, dans une carrière presque professionnelle.»

Installées à Léopoldville, les premières maisons d'éditions discographiques apparaissent au cours des années 1930 et 1950: Ngoma des frères Jérénomidis, Opika de Moussa Benathar, Loningisa des frères Papadimitriou, Cefa (Comptoir pour l'exploitation du folkore africain) de Pelgrims, Essengo de Dino Antonopoulos. Ces entreprises ont joué un rôle déterminant dans la promotion de la musique congolaise naissante et son rayonnement en Afrique.

L'Ok Jazz fut, à l'origine, un groupe d'enregistrement des éditions Loningisa. Ce n'est qu'en 1956, si l'on s'en tient à l'ouvrage, qu'il devient un orchestre à proprement dit. Il se compose alors de Jean-Serge Essous (clarinette) – le premier chef d'orchestre de l'Ok Jazz – Delalune Loubelo (guitare rythmique), Roitelet Moniama (contrebasse), Rossignol Lando (chant), Lievre Diaboua (flûte), Dessoin Bosuma, Liberlin Shoriba Diop, Saturnin Pandi et Jacques Lamotha (tam-tam).

Plus tard, en 1960, à son retour de Bruxelles où il a animé avec l'African Jazz un bal à l'occasion de la Table ronde, Kabasele crée son propre label Surboum African Jazz. C'est le premier Congolais à créer sa maison d'édition à Léopoldville. A la suite de Surboum African Jazz, verront le jour une flopée d'éditeurs discographiques – l'auteur en dénombre pas moins de trente-neuf – qui atteste de la vitalité de la musique congolaise moderne sur les deux rives du Congo.

Tout au long du texte, l'auteur fait preuve d'une impartialité à toute épreuve. En témoigne cet extrait: *«Pour avoir longtemps fréquenté les musiciens des deux rives du fleuve Congo, nous avons constaté de leur part, écrit l'auteur, une forte inclination à l'affabulation et une tendance irrépressible à occulter dans le récit qu'ils font de leur itinéraire, les phases les moins glorieuses de leur évolution.»* Par-là, l'auteur veut probablement nous délivrer le message que voici: les historiens et autres personnes ressources doivent se mettre hic et nunc au travail, afin de ne pas laisser libre cours aux déformations conscientes ou non qui guettent tous les comportements de la vie humaine.

L'auteur, qui est un fin connaisseur de l'histoire musicale des deux rives du Congo, touche du doigt un des problèmes majeurs de la musique congolaise d'aujourd'hui: *«La chanson soutenue par un texte de qualité qui raconte une histoire et par une mélodie somptueuse, devient une denrée rare (…) La génération actuelle des musiciens a, semble-t-il, renoncé au travail collectif de mise en forme des textes et des arrangements, au profit d'un arrangeur omniscient, mais immanquablement guetté par la monotonie des lignes musicales répétitives et la routine.»* Aucun connaisseur de notre art musical, un tant soit peu attentif, ne peut contester ce propos. En effet, un certain esprit de facilité et de routine, mais aussi la recherche du gain pour le gain, au détriment de la qualité des œuvres musicales, expliquent cette baisse de créativité que l'on observe depuis plusieurs années déjà chez les artistes musiciens congolais.

De même, les «libanga», ces noms cités dans les chansons *«de manière intempestive, contre espèces sonnantes et trébuchantes»*, est le reflet d'un certain processus de «crétinisation» des mélomanes, pour reprendre l'idée de l'auteur.

Cependant, en dépit de ses critiques, l'auteur se montre d'un bel optimisme quant à l'avenir de la musique congolaise. Elle se diversifie, s'ouvre vers d'autres horizons musicaux, à l'instar de toute musique qui vit. Papa Wemba, Fally Ipupa, Ferré Gola, ou sur un registre différent, Ray Lema et d'autres encore, sont les portes étendards de la musique congolaise du 21ème siècle. Une musique qui continue à enchanter et inspirer non seulement les mélomanes et musiciens des deux rives du Congo, mais l'Afrique Noire toute entière.

Jean José MABOUNGOU

RÉCOMPENSE

Joueur africain 2019: Mané, évidemment!

Le football demeure de loin le sport le plus populaire de la planète. Ses compétitions attirent des milliers de personnes dans les stades et mobilisent des milliers de téléspectateurs. Et chaque saison de football couronne, à travers le monde, les meilleurs joueurs à l'issue d'un référendum. Pour l'Afrique, Sadio Mané a été élu Joueur de l'Année 2019, sans surprise, à l'issue du référendum organisé par la Confédération africaine de football (CAF).

Ce résultat était attendu surtout après sa quatrième place du Ballon d'or organisé par France-Football, même si certains estiment que l'Algérien Riyad Mahrez, pour avoir gagné la CAN avec l'Algérie en Egypte l'été dernier, le méritait mieux que lui. Ceux-ci pensent, *«sans remettre en cause le talent et les performances exceptionnelles»* de l'heureux élu avec Liverpool, que la CAF dévalorise sa compétition-phare. *«La CAF vient d'enterrer la Coupe d'Afrique des nations»,* ont-ils posté sur les réseaux sociaux.

Couronné du titre de meilleur footballeur africain de l'année, rien ne laissait présager d'un tel destin pour Sadio Mané

Il y aurait encore beaucoup d'appréciations à rapporter sur les différents choix. Mais chaque année c'est un peu le même scénario.

Sadio Mané a reçu son trophée mardi 7 janvier dans la cité balnéaire égyptienne de Hurghada, la ville même de son dauphin (Mohammed Salah), des mains du président Ahmad Ahmad. Il était le grand favori pour ce titre, eu égard à ses performances tout au long de l'année, aussi bien avec son club qu'avec l'équipe nationale de son pays, le Sénégal, qu'il a confuit en finale de la CAN-Egypte 2019.

Sadio Mané, il faut le rappeler, est dans le quintette offensif du FC Liverpool d'Angleterre, club avec lequel il a remporté la Ligue des champions, le Mondial des clubs et la Super Coupe de l'UEFA. Il est un joueur exceptionnel. Ailier virevoltant, il marque des buts invraisemblables (34 buts en 61 matches en 2019) et en fait marquer de splendides (12 passes décisives). Et il est doublé d'un footballeur on ne peut plus sympathique, exemplaire. La CAF vient ainsi de récompenser la qualité, le fair-play devenu footballeur. Et cette race de travailleurs en short et godasses à crampons ne courent pas les rues.

Il reste à Sadio Mané d'autres couronnes. Il essayera de les conquérir. Il n'est ni champion d'Angleterre, ni champion d'Afrique, mais ce qu'il pourra obtenir avec Liverpool, il ne le pourra peut-être pas avec l'équipe nationale du Sénégal. En Afrique, le pays de la Téranga, le Sénégal, est un nain parmi les nains. Un pays vierge de couronne continentale majeure, en clubs comme en nations. La seule auréole de Sadio Mané ne suffira peut-être pas à lui assurer une consécration continentale.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

DISPARITION

On l'appelait ''Maître Doukaye''!

Décidément, le monde du sport congolais est poursuivi par le malheur. L'année à peine commencée, il a appris jeudi 2 janvier 2020 la mort inopinée à Brazzaville du président de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (FECOKA'AMA), Dominique Ondzé, des suites d'une courte maladie.

Maître Doukaye, de son petit nom le plus connu, ou encore ''Le Molah'', l'autre surnom dont la presse sportive l'a affublé, a lui-même pratiqué le karaté avant de prendre en 2013 les rênes du karaté congolais. Il a fait ses débuts dans le club Bira et était l'un des meilleurs élèves de maître Gouaka, qui a formé des générations de grands karatékas.

A la tête de la FECOKA'AMA, maître Doukaye, ceinture noire 9e dan, a tenté de susciter un nouvel engouement dans les milieux du karaté congolais et de consolider l'aura du pays sur le plan continental, bien qu'avec les moyens du bord. C'était un meneur d'hommes.

Le décès de maître Doukaye est un coup dur au moment où cet art martial au Congo est à la recherche d'un second souffle dans un environnement de rareté des mécènes et des hommes dévoués. Le monde du karaté avait encore besoin de ses services.

Député de la deuxième circonscription de Ouenzé, Dominique Ondzé était président de la commission Plan et aménagement de l'Assemblée nationale.

La Semaine Africaine présente ses très vives et sincères condoléances à la famille de maître Dominique Ondzé et à la FECOKA'AMA. Et que Dieu daigne l'accueillir en son paradis!

G.-S.M.

NUL N'EST PROPHÈTE EN SON PAYS:

Le Camerounais Loukong, la palme de fidélité au V.Club de Kinshasa

Une fois n'est pas coutume: jetons un coup d'oeil du côté de la rive gauche du fleuve Congo, pour nous intéresser au gardien de but camerounais Nelson Loukong Bongaman, la trentaine révolue. Recruté par l'AS V.Club de Kinshasa en provenance d'Astres de Douala, il est le joueur le plus fidèle de cette équipe, la plus populaire de la capitale.

Si certains pays hibernent en matière de football, d'autres en revanche progressent. Et cela se ressent sur l'activité intense et ses corrolaires, notamment l'attrait des étrangers. C'est le cas de la République Démocratique du Congo (RDC) dont le championnat d'élite a gagné en ampleur et en structure, si bien que des Ivoiriens, des Ghanéens, des Zambiens, des Maliens, des Tanzaniens, etc, n'hésitent plus à venir y débuter ou poursuivre une carrière professionnelle. Le Camerounais Nelson Loukong Bongaman est parmi ceux-là. Voici neuf ans que l'AS V.Club recrutait ce gardien de but. Il est resté fidèle à son club de cœur, malgré de nombreuses sollicitations.

Qui donc ne connaît pas Loukong en RDC? Qui n'a jamais été émerveillé par le dynamisme et le talent de ce gardien de but plus que trentenaire? A son arrivée à Kinshasa, il est taciturne, couvert d'incertitude sur la durée de son séjour au pays de Robert Kazadi et de Tubilandu, deux grands gardiens de but ayant marqué l'histoire du football de ce pays. Il a pris du temps avant de s'imposer dans cette équipe sacrée championne d'Afrique des clubs en 1973. L'immensité de son talent bute à l'intensité du football congolais, requête de patience à son égard. Quelques mois après, Loukong se dresse définitivement comme dernier rempart de *«Nzombo le soir»*, un mandat plusieurs fois renouvelable et dont la fin n'est pas encore connue. Il demeure parmi les plus anciens, mais surtout le plus expérimenté de l'actuel effectif de l'AS V. Club.

Nelson Loukong Bongaman

Avec ce club mythique, Loukong a tout connu, apogée et décadence, succès et revers, émotions et remords. Mais cela ne l'a pas empêché de glaner des titres nationaux. L'un de ses soucis majeurs reste le titre continental, pour lequel il est d'ailleurs passé à côté de la plaque en 2014 et en 2018, lorsque V.Club a perdu en finale de Ligue des champions devant l'Entente sportive de Sétif d'Algérie et de Coupe de la Confédération devant le Raja de Casablanca du Maroc.

Cette année, son équipe dispute la phase de poule de la Ligue africaine des champions. Elle occupe malheureusement le dernier rang de son groupe après trois journées de compétition. Lukong a eu la chance d'avoir comme entraîneurs Bibey Mutombo et Jean Florent Ibenge Ikouange encore en poste. De nombreux joueurs sont arrivés et repartis, mais Loukong n'a pas bougé un seul instant. Sa fidélité historique ne fait pas l'ombre de doute, il reste ce gardien qui sort toute sa classe lors des derbys décisifs de l'AS V. Club et a pris part au long parcours des «Dauphins noirs» pendant les compétitions continentales.

Plébiscité meilleur gardien de but de la saison 2016-2017, Nelson Loukong est un véritable faucon qui garde intact ses réflexes malgré son âge. Il est un capitaine capable de conduire son club sur le chemin des victoires. Il reste inamovible, malgré de nombreux gardiens recrutés par le club et qui lui opposent quelquefois une concurrence rude. Actuellement, des voix s'élèvent à Kinshasa en vue de l'octroi de la nationalité congolaise à Nelson Loukong, pour son éventuelle intégration dans l'équipe nationale de la RD Congo, à cause des mauvaises performances des gardiens de but locaux. Lui qui n'a jamais fait partie des Lions indomptables du Cameroun. Bien que faisant parfois l'objet de plusieurs critiques, notamment sur ses sorties approximatives, son efficacité ne souffre d'aucune contestation. Il sert de modèle à la jeune génération qui s'inspire souvent de son talent et qui attache du prix à tout ce qu'il abat comme travail.

Alain-Patrick MASSAMBA

BASKET-BALL

Le kiné des Diables-Noirs décède ''subitement''

Pierre Ngali, dit ''Doc Pierre'', kiné des Diables-Noirs depuis au moins quatre décennies, est décédé à Brazzaville. «Il est décédé subitement mardi 7 janvier 2020 au CHU'', a déclaré le directeur technique de cette équipe, Philippe Mahoungou, sans en préciser la cause. ''Doc Pierre'' était aussi le kiné attitré de la Ligue de Brazzaville et des sélections nationales depuis plusieurs années.

NECROLOGIE

Jean Marie LOUBOUKA et la famille informent les parents, amis et connaissances du décès de leur épouse, Mme LOUBOUKA née Emilie Claudine BIKOUMOU KEMBOLO, née le 16 juillet 1968 à Brazzaville, survenu le 7 janvier 2020 au CHUB, de suite d'une courte maladie.

La veillée mortuaire se tient n° 39, rue Mbanzoulou Pierre, au quartier Mayanga Agricongo (arrêt Sous off.).

La date des obsèques sera fixée ultérieurement.

NECROLOGIE

Les enfants KOUVOUAMA informent les amis et connaissances du décès de leur mère, Victorine BILONGO, survenu le 1er janvier 2020 à Brazzaville, à la suite d'une longue maladie.

La veillée se tient au n° 325 rue Fila Jean-Baptiste, à Makélékélé (derrière la Maison commune).

Les funérailles sont prévues à une date ultérieure.

#avotresoif
BQC
ISO 22000
SYSTEM CERTIFICATION
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Nouvelle
et Meilleure !
Vival
info@itecongo.com
www.itecongo.com
+242 06 606 11 11